

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION

PÉDAGOGIE

L'INSTITUTEUR CANADIEN

COMMENT DOIT-IL SERVIR LA CAUSE FRANÇAISE ET CATHOLIQUE ?

Un homme politique français disait naguère : "Le combat n'est plus au chemin creux, il est à l'école." Appliquée à la province de Québec, cette phrase signifie : *Le combat n'est plus au champ clos de la politique, il est à l'école, à l'école primaire surtout.*

Ailleurs, on a dressé l'école officielle comme une machine de guerre contre l'Église. Chez nous sachons la maintenir officiellement catholique, afin qu'elle demeure le rempart de la Foi, protectrice de la race et de la langue au Canada français.

Ailleurs, on a désintéressé la famille de l'école en confiant à l'État des pouvoirs et des devoirs qui appartiennent aux parents de par le bon sens et le droit naturel. Chez nous, intéressons de plus en plus les pères et les mères de famille aux choses de l'école, afin que cette dernière reste dans la tradition canadienne, c'est-à-dire, catholique et française. (1)

Ailleurs, on fait de l'école une usine purement commerciale ou industrielle et non une maison de formation intellectuelle et morale, sociale et patriotique. Chez nous, gardons à l'école son caractère éducatif, "ayons le culte de la formation générale, du développement normal des facultés (2)".

Et dans une telle école, comment l'instituteur (ou l'institutrice) religieux ou laïque, doit-il servir la cause française et catholique ?

(1) "C'est uniquement par les vertus qui nous viennent de notre foi catholique et de notre vieille formation française que, devant l'anarchie des idées et l'éroulement universel, nous représentons la stabilité de la famille, le respect de la justice et de la propriété, le culte de l'autorité." (L'abbé L. GROULX, *l'Action française*, novembre 1919.)

(2) R.-P. ADELARD DUGRÉ, S. J., *L'École canadienne-française*, page 13.

La réponse complète à cette question requerrait tout un traité de pédagogie. Contentons-nous d'en esquisser les grandes lignes.

* * *

L'instituteur canadien-français a le devoir impérieux de transmettre aux générations montantes, sans l'amoinrir, le dépôt sacré de la langue française "gardienne de la Foi" et des traditions du passé faites de probité, d'honneur, de courage et d'hospitalité. Le langage et la tradition, ce sont là des biens précieux préparés en notre faveur par les ancêtres et qui nous constituent débiteurs envers l'avenir.

La fidélité à la langue et aux traditions des aïeux conduit sans effort et naturellement à l'amour du sol natal, à l'affection pieuse du berceau de notre race, la province de Québec, sa véritable patrie.

Mais pour qu'un peuple conserve fièrement sa langue, il faut qu'il la possède dans sa pureté, sa souplesse, sa clarté, sa logique et son élégance. De là l'obligation patriotique pour les maîtres d'enseigner dans nos écoles avec zèle, intelligence et amour la langue des ancêtres, apportée du beau pays de France en plein 17^e siècle, alors que Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon, Corneille, Racine, Boileau, Molière, La Fontaine, Pascal, Labruyère, Mme de Sévigné, Mme de Maintenon, jetaient un éclat incomparable sur leur patrie, la terre des lys, notre mère-patrie à nous, Canadiens français !

Certes, nous sommes attachés par toutes les fibres de notre âme et par les mille liens du souvenir aux rives du Saint-Laurent, à la province de Québec, berceau du peuple canadien, notre vraie patrie. Et nous avons raison.

Mais nous ne sommes pas seulement attachés à la poussière de nos aïeux, nous sommes plus encore attachés à leurs âmes, suivant l'admirable expression du Père Janvier. Au cours d'une de ses conférences sur la "Charité", le célèbre prédicateur français a laissé tomber de son cœur et de ses lèvres, du haut de l'illustre chaire de Notre-Dame de Paris, la noble page qui suit et que nous faisons nôtre. Parlant des aïeux, le successeur de Lacordaire dit :

"Un de nos plus ardents désirs est de connaître leurs pensées, leurs ambitions, leurs rêves, les secrets de leurs cœurs. Eh bien ! la langue nationale nous met en communication avec l'âme des générations disparues. Celles-ci ont laissé couler leurs idées, l'expression de leurs joies, de leurs inquiétudes, de leurs espoirs, le souvenir de leurs revers ou de leurs victoires dans des mots tous tirés de notre langue. Grâce à la langue, nous sommes en relation avec l'âme de nos pères, ce qui est le désir de l'amour ; grâce à elle, nous savons ce qui les préoccupait, ce qui les enchantait, ce qui les navrait ; nous vivons avec ceux qui ont connu saint Louis, Louis XIV, Napoléon, et nous partageons pour ainsi dire

leur existence de chaque jour. Comment ne pas avoir le culte des formules qu'ils ont employées ? Comment ne pas garder avec un soin jaloux le sens qu'ils donnaient à leurs discours ? Comment ne pas préférer à toutes les autres la langue de la patrie, qui nous lie si intimement au passé de nos familles et de notre race (1)''

Comment ne pas préférer à toutes les autres la langue de la patrie ! Et la langue de la patrie canadienne, pour nous, c'est la langue française, celle de Cartier, de Champlain, de le Caron, de Brébeuf, de Laval, de Dollard, de Montcalm, de Lévis, de Briand, de Papineau, de Lafontaine et de Morin, de tous les fondateurs du Canada français. C'est en cette langue, belle entre toutes, que depuis trois siècles les missionnaires et leurs successeurs ont prêché les vérités de l'Évangile en terre canadienne ; que les capitaines ont conduit leurs vaillantes troupes à la victoire ; que nos mères ont chanté les vieilles ballades normandes ou poitevines auprès des berceaux jamais vides, toujours débordant de vie et d'espérance.

C'est cette langue, instituteurs et institutrices, que nous avons mission d'enseigner dans chacune des huit mille écoles de notre province. Le sang français qui coule dans nos veines, pur de tout alliage, nous en fait un devoir, et le programme d'études nous y oblige. Notre fierté nationale nous défend toute négligence sur ce point, et l'attachement sincère et profond que nous avons pour la foi de nos pères nous rappelle avec instance que chez nous la langue française demeure la gardienne fidèle de la doctrine catholique.

A cette fin, étudier les meilleurs procédés afin d'apprendre à bien lire aux tout petits ; s'initier aux méthodes les plus rationnelles pour enseigner la lecture à haute voix, la grammaire, l'orthographe et la rédaction. A tous les degrés du cours primaire, donner l'exemple du bon langage, en parlant soi-même avec une correction parfaite. A tous les degrés du cours, s'appliquer à former le goût par la lecture et la récitation de modèles français en prose et en vers. A tous les degrés du cours, choisir avec soin les phrases, textes et dictées nécessaires à l'enseignement grammatical. A tous les degrés du cours, établir la langue française reine et maîtresse, ne jamais lui substituer une autre langue comme moyen d'enseignement. A tous les degrés du cours, enseigner toutes les matières du programme en français et non commettre la grande erreur pédagogique d'enseigner l'arithmétique, l'histoire ou la géographie en anglais à des élèves canadiens-français.

* * *

Mais l'instituteur ne doit pas oublier que son rôle est celui d'éveil leur d'âme. Et l'âme canadienne étant à la fois française et catholique,

(1) R. P. JANVIER, 5e conférence sur la "Charité".

et ce au risque d'apostasie, le double rôle d'éveiller le sentiment français et la pensée catholique, s'impose à l'éducateur canadien-français.

Le cultivateur sème des moissons dans un grain de blé, et l'instituteur véritable peut semer des générations de chrétiens dans une parole choisie avec à propos et dite avec sincérité. De là la grave obligation pour le maître catholique de profiter de toutes les branches d'enseignement, mais avec mesure, tact et discernement, pour éclairer et affermir l'idée religieuse. Le clergé ne peut tout faire, malgré sa science et son dévouement. Au maître de lui accorder son concours : c'est d'ailleurs le vœu de l'Église. Mais pour remplir sa tâche d'éducateur catholique, l'instituteur doit posséder une connaissance suffisante de sa religion ; il doit apporter au combat "l'entière énergie de son esprit et la force de sa volonté", suivant le conseil de Léon XIII.

Avec l'éminente Religieuse éducatrice Janet Erskine Stuart, demandons-nous : "Qu'advient-il de ces enfants qui vont entrer demain dans l'existence réelle et former la génération de l'avenir ? La religion sera à leur foyer ce qu'ils l'auront voulue et ce qu'ils l'auront faite ; l'attitude de leur début sera ordinairement celle de toute leur vie, des premiers pas dans le chemin qui s'ouvre dépendra l'allure dont ils marcheront. (1)"

Il adviendra de ces enfants ce que l'école, le couvent et le collège auront voulu. La foi catholique de la génération prochaine sera éclairée, ferme et agissante, si les maîtres de l'enfance ont secondé avec conviction les efforts du prêtre et intéressé chaque jour les parents à l'œuvre capitale de la formation religieuse de leurs enfants. Les formules apprises par cœur pourront s'effacer de la mémoire, mais les principes demeureront au plus profond de l'âme, si les maîtres de la jeunesse ont pris le soin d'expliquer, de faire comprendre les textes avant de les faire apprendre.

Parlant à de jeunes confirmands, le Père Monsabré disait un jour : "Le Chrême qui luit sur vos fronts va s'effacer bientôt ; mais le signe indélébile, le caractère sacramentel demeure éternellement gravé dans votre âme."

L'éducateur, certes, ne peut comme l'Esprit-Saint, imprimer un caractère ineffaçable, mais il doit s'efforcer de graver dans les intelligences des convictions profondes qui dureront toute la vie.

Encore ici, l'exemple du maître peut faire beaucoup : comme celle du père et de la mère, la vie de l'instituteur doit être conforme aux principes de la vie chrétienne et catholique. Rien de plus éloquent que le bon exemple.

* * *

(1) JANET ERSKINE STUART, *L'Éducation des jeunes filles catholiques* (Traduction de A. Rosette, S. J.) page 23.

Il ne suffit pas de donner à l'école une bonne culture française et une excellente formation religieuse, il faut encore faire en sorte que cette culture et cette formation se conservent toute la vie. C'est pourquoi l'institutrice (et l'instituteur) dévoué ne considère pas sa tâche comme terminée lorsque ses élèves ont quitté définitivement l'école. Loin de les abandonner à eux-mêmes, de les oublier, le véritable éducateur ne perd jamais de vue ses anciens élèves : il s'efforce de les attirer, de gagner leur confiance ; il s'intéresse à leurs travaux, à leurs projets d'avenir, et profite de toutes les occasions pour leur donner de bons conseils, pour leur rendre service : l'influence du bon maître se prolongera ainsi au-delà de l'école et contribuera à maintenir chez notre peuple la double influence de la langue française et de la foi catholique.

Mais une telle œuvre d'éducateur ne peut être accomplie que par des maîtres compétents. Et cette compétence ne s'improvise pas : elle s'acquiert par l'observation et l'étude. Saint François de Sales appelait la science le huitième sacrement du prêtre. On peut en dire autant de l'instituteur qui doit travailler sans cesse à augmenter la somme de ses connaissances, à parfaire sa culture générale.

Et armés de la science, de la piété et du dévouement, allons sans crainte au combat et ayons confiance à l'éducation française et catholique que nous ont léguée nos pères et que nos collègues classiques ont si précieusement conservée. Ne nous laissons pas envahir par les méthodes étrangères, incompatibles avec le génie de notre race.

En juillet 1919, l'illustre général de Castelneau présidait une distribution de prix au collège des Jésuites de la rue de Madrid, à Paris. Il y prononça un discours admirable où nous lisons ces fières paroles :

“Ne vous laissez pas séduire par ces méthodes d'éducation étrangères qui mettent la culture physique au premier plan. Lorsque nos Alliés de l'Ancien et du Nouveau Monde ont dû chercher dans les rangs de leur élite intellectuelle, les cadres, surtout les cadres supérieurs, nécessaires à la constitution de leurs unités, leur embarras n'a pas été mince. Ils ont dû puiser largement, “très largement”, on ne saurait trop le répéter, dans la source puissante et abondante de l'intelligence française. Or, vous le savez, les armées n'existent que par leurs cadres. Aurraient-elles existé sans nous, les armées de l'Entente ? Je vous laisse le soin de répondre.”

Puis, précisant sa pensée au sujet de l'enseignement traditionnel, c'est-à-dire de l'enseignement catholique et français, de Castelneau se hâte d'ajouter :

“Ayez surtout confiance dans l'éducation qui vous est donnée ici, par des maîtres auxquels les patries antiques auraient tressé des couronnes pour leur science et leurs vertus.”

Et ces maîtres, c'étaient des Jésuites, éducateurs émérites, dignes représentants de la tradition française et catholique dans l'enseignement.

Cette tradition a été fidèlement conservée dans la province de Québec : on la retrouve dans l'école primaire, comme au collège et à l'université.

Il incombe aux instituteurs et aux institutrices de contribuer dans la mesure qui leur revient au maintien de cette tradition sacrée dans chacune des huit mille écoles primaires de notre province française et catholique. C'est là un beau rôle qui doit se remplir sans éclat, sans réclame. À ce sujet, une phrase d'Henri Joly, de l'Institut, me revient à la mémoire : "Il fut un temps où l'on dissertait peu sur la patrie ; on la servait, on mourait pour elle (1)."

C.-J. MAGNAN.

(*L'Action française*, février 1920.)

LA PREMIÈRE ÉCOLE NORMALE ET SES ÉLÈVES (2)

Monsieur l'Inspecteur général,

Mesdemoiselles,

Une de vos compagnes vient de nous faire le portrait de la jeune fille de caractère, formée à l'école d'une institutrice compétente et selon de bonnes recettes pédagogiques. Me permettez-vous d'ajouter à sa thèse quelques développements que j'emprunterai au Modèle de tous les éducateurs passés, présents et futurs ? Je ne veux pas prolonger outre mesure cette séance et vous rappeler tout ce qu'a fait Jésus pour ses Apôtres, ce qu'il leur a dit, ce qu'il leur a montré par ses exemples ; laissez-moi tout simplement ouvrir un instant l'Évangile et y chercher comment Il entreprit la culture de leur caractère.

D'après l'abbé Guibert, on peut dessiner avec quatre traits seulement l'idéal d'un beau caractère :

La droiture de conscience, qui fera son honorabilité ;

La force de volonté, qui lui donnera sa valeur ;

La bonté du cœur, qui en sera le charme ;

La tenue, qui relèvera sa dignité.

Or, c'est sur ce modèle que Jésus travailla les siens, aimant encore mieux forger les âmes que les meubler. C'est sur cette esquisse que sous

(1) HENRI JOLY, *L'Enfant*, page 5

(2) Conférence donnée à l'École normale de Saint-Hyacinthe, à une séance académique donnée le 9 avril 1920 à l'occasion de la visite de l'Inspecteur général des écoles catholiques.

le ciseau du divin sculpteur, la statue intérieure se dégaga petit à petit du bloc vulgaire. Peu à peu on les vit devenir pleins de loyauté, d'énergie, de cordialité et de distinction. Tels ils apparurent au monde au soir de la Pentecôte. Sous l'illumination puissante du Saint-Esprit, c'était le resplendissement des résultats silencieux, de la patiente élaboration de leurs trois années d'école.

I

Le modèle que Jésus propose d'abord à la conscience de ses disciples, c'est Dieu, Dieu considéré non pas comme l'objet théorique de leur culte, mais comme la règle pratique de leurs pensées et de leurs actions. Devant lui point d'ostentation ni de simulation. Il voit dans le secret. Loin de lui les oraisons à la Pharisienne, ces dévotions verbeuses, ces cascades de formules où le cœur est absent. Loin de lui les aumônes fastueuses et les jeûnes à coups de trompette. Loin de lui la première place des tables prise d'assaut et le blanc des yeux levés au ciel pendant qu'à l'intérieur l'envie chante son hymne mauvais. Arrière les sépulcres blanchis et le levain de l'hypocrisie. Il ne s'agit pas de nettoyer seulement le bord de la coupe et du plat ; il ne s'agit pas de mettre sur les épaules des petits des fardeaux que soi-même on ne veut pas toucher du doigt. Son culte est chose droite et franche. Si c'est oui, c'est oui ; si c'est non, c'est non. Et à la manière dont souvent ils le voyaient répondre à leurs simples pensées ou deviner leur vie, comme celle de la Samaritaine, ils comprenaient que devant Celui qui est la Vérité, il était expédient d'être loyal et franc.

Il veut sans doute que ses disciples prient et beaucoup, mais il insiste pour leur faire comprendre que la piété ne consiste pas dans la sensibilité et les larmes, dans de menues pratiques et des propos onctueux, dans des allures mystiques et de saintes mines.

L'imitation de leur Père céleste, c'est-à-dire son amour pratique, la confiance en lui produisant la droiture de conscience, la loyauté des pensées et des sentiments, la franchise délicate dans les relations sociales, tel est le premier travail que s'impose le Divin Maître pour former le caractère de ses Apôtres.

II

L'énergie de la volonté, cette énergie qui maîtrise l'âme tout entière et la maintient dans une tranquillité sereine en présence de la difficulté, de l'épreuve et du danger, le Maître tient aussi à la trouver chez ses Apôtres, surtout à l'heure de la persécution. La persécution, il les habitue à la considérer comme une chose normale dans l'existence de ceux qui

sont voués au service d'un maître persécuté lui-même. "S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront". La persécution, il leur apprend à l'envisager comme un bonheur : "Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice...." En toute occasion, il combat la légèreté. Il veut de la réflexion et du sang froid, il veut du courage, c'est-à-dire une volonté forte qui n'a pas peur de la peine, qui va au bien sans crainte comme sans témérité, qui ne craint pas celui qui peut perdre le corps mais uniquement celui qui peut perdre l'âme—une volonté qui les conduira dans le monde comme des brebis au milieu des loups, qui les tiendra broyés comme la grappe sous le pressoir et confiants quand même dans la victoire définitive, une volonté qui se défie des reprises et des défaillances, car il s'agit de porter sa croix chaque jour et de ne pas savoir où reposer sa tête, une volonté qui a horreur des futurs et des conditionnels, formules infécondes des velléités pusillanimes, une volonté qui sait au besoin faire respecter sa dignité personnelle, quand l'honneur de Dieu le demande, et toujours allier la prudence du serpent à la simplicité de la colombe, telle a été la thérapeutique de l'incomparable Maître de Galilée, tels furent les procédés qu'il employa pour faire surgir dans l'âme de ses élèves cette source d'énergie morale qui leur a fait plus tard affronter tous les supplices et même la mort.

III

Mais comme c'est surtout dans nos rapports journaliers avec nos semblables que se fait sentir l'influence bonne ou mauvaise du caractère, le Sauveur ne néglige rien pour inculquer à ses Apôtres la bonté du cœur, la pratique des moindres attentions envers le prochain.

D'abord, il ne veut pas d'orgueilleux ni de jaloux à son service. Celui qui veut être le premier dans son royaume doit commencer par se faire petit. A ses côtés, il n'y a d'autres privilèges que l'obligation commune de boire à son calice. Ce qu'il exige ensuite, c'est l'obéissance aux supérieurs et l'amabilité envers les égaux.

Il exerce souvent la docilité de ses Apôtres, même dans des cas qui pouvaient leur sembler extraordinaires. Il leur commande de jeter leurs filets à la mer, quoiqu'ils n'aient rien pris de la nuit. A deux reprises il leur fait distribuer cinq pains et deux poissons entre plusieurs milliers de personnes. Sur des indications sommaires et presque invraisemblables, il les envoie préparer son entrée triomphale du jour des Rameaux, retenir et accommoder la salle de la dernière Cène. Et dans ces diverses circonstances, les Apôtres sont émerveillés de voir combien facilement on réussit quand on obéit.

Souvent aussi il rappelait à ses Apôtres, natures plutôt rudes, le précepte de l'amabilité : "Soyez miséricordieux, leur disait-il, comme

votre Père céleste est miséricordieux". Condamnant à l'avance ceux qui voudraient défigurer sa religion par des rigueurs excessives, on le voit accepter de fréquentes invitations à la table de ses amis. Nous le trouvons dans la réjouissance d'une noce qu'il sanctifie par son premier miracle. Il sait faire à l'occasion un compliment mérité, comme à Nathanaël: "Voici un bon Israélite en qui il n'y a point de dol". Il adresse des paroles d'encouragement à qui en a besoin, à la Samaritaine, à Madeleine, à la femme pécheresse, et à combien d'autres.

Il ne renonce pas à cette urbanité, même en face de Judas. Il fait tout pour cacher son crime aux autres Apôtres et pousse la condescendance jusqu'à l'appeler son ami.

Telle était la culture des âmes au contact et sous l'action du Cœur de Jésus. Avec la droiture de la conscience, l'énergie de la volonté et la bonté du cœur, l'éducation du caractère semble ainsi à peu près parfaite. Il resterait à parler de la distinction extérieure, mais j'avoue qu'il est gênant pour un homme d'aborder un tel sujet devant un auditoire de religieuses et de jeunes filles. Je ne connais que Monsieur l'Inspecteur général capable de le faire avec compétence et de s'en tirer avec honneur.

Qu'il me suffise de vous dire, Mesdemoiselles, qu'une institutrice distinguée en vaut au moins dix et que pour être éducateur dans toute la force du mot, il faut s'appeler *MAGNAN*, c'est-à-dire être né grand ou le devenir.

A vous maintenant de méditer dans le silence de la réflexion cette page de l'Évangile que je viens de parcourir rapidement.

Transportez-vous par la pensée dans la Judée ou en Galilée. Représentez-vous Jésus—l'imagination est si vive à 17 ans—représentez-vous, dis-je, Jésus tantôt dans une barque, tantôt sur le penchant d'une montagne, ici dans un champ de blé, là dans une vigne. A ses pieds quelques hommes attentifs, étonnés, soucieux, ravis, enthousiastes, écoutant le Maître qui parle. C'est la première conférence pédagogique, c'est LA PREMIÈRE ÉCOLE NORMALE.

L'Idéal moral se montrait en personne aux Apôtres. Cet Idéal, il vous est donné à vous aussi de le voir. Vous devez en être le reflet ; nous essayons, nous, vos maîtres, d'en être le miroir.

L'œuvre qui se faisait en Judée se renouvelle chaque jour dans nos classes, dans la chambre d'une Directrice, sur le prie-Dieu d'un confessionnal, et si nous réussissons à mettre sur vos jeunes fronts ce quadruple fleuron : loyauté, énergie, cordialité, distinction, j'estime que nous aurons bien mérité de la patrie et de l'Église que vous êtes appelées à servir.

J.-A. FONTAINE,
Ptre.

PRÉPARATION AUX ÉCOLES TECHNIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

CONSEILS AUX INSTITUTEURS

(Pour "l'Enseignement primaire")

Depuis une dizaine d'années que l'Enseignement technique a été créé dans la Province, plusieurs milliers de jeunes gens ont sollicité leur admission aux Écoles de Montréal et de Québec.

Beaucoup de ces élèves ont heureusement terminé le cycle de leurs trois années d'études, obtenu leur diplôme de capacité et occupent aujourd'hui des situations avantageuses dans le monde industriel.

Mais cet enseignement est à la veille de se développer d'une façon considérable. Aux écoles actuelles s'ajouteront bientôt de nouvelles : celle des Trois-Rivières qui s'ouvrira en septembre prochain, celles de Hull et de Sherbrooke dont la construction commencera prochainement, etc. . .

D'autre part le Gouvernement Fédéral, dans le but d'encourager l'enseignement technique, a décidé de répartir en dix ans 10,000,000.00 de dollars entre les différentes Provinces.

A nous de tirer le plus de profit de ces avantages en faisant connaître nos Écoles techniques et en aidant à leur recrutement.

C'est dans ce but que j'écris ces quelques lignes destinées à éclairer un peu tous ceux qui, de par leurs fonctions, sont appelés à conseiller les familles, à orienter la jeunesse, tous ceux qui ont la mission sacrée de déterminer les vocations, de ne laisser perdre aucun facteur de notre énergie nationale.

A un enseignement très efficace pour assurer l'avenir d'un jeune homme, les Écoles techniques offrent, en outre, l'avantage d'être accessibles à toutes les fortunes et à tous les élèves studieux.

Messieurs les Directeurs ou Professeurs qui désireraient se documenter sur les conditions d'admission ou sur l'organisation générale de ces écoles n'ont qu'à en demander le prospectus aux Principaux qui se feront un plaisir de les satisfaire.

Je dois me contenter de leur donner ici quelques explications sur l'examen d'entrée.

Que le mot examen ne les effraie point. Les épreuves exigées ont surtout pour but d'éliminer les élèves d'une incapacité notoire et qui pourraient croire qu'à l'école technique on ne s'occupe que de travail manuel, d'éliminer même ceux qui tout en ayant un goût assez marqué pour l'étude, voudraient désertir trop tôt l'école primaire en vue d'une spécialisation prématurée. Aucun d'ailleurs n'est admis dans nos Écoles techni-

ques s'il n'est âgé d'au moins quatorze ans, et si ce n'était de certaines considérations spéciales, le certificat d'études obtenu en 6ème serait exigé de tous les candidats.

Ceci indique mieux que je ne saurais le faire en beaucoup de lignes les conditions idéales d'âge et d'aptitudes dans lesquelles devraient se trouver les candidats à ces écoles.

Un essai de cette nature a été tenté l'an dernier à Montréal. Les élèves titulaires du certificat d'études primaires ont été admis sans examens. Plus de la moitié des candidats ont pu montrer ce titre, et les constatations pédagogiques que nous avons faites au cours de l'année nous engagent à persévérer dans cette voie. Il est même à désirer que la possession du certificat d'études primaires devienne un jour la règle exclusive.

Ainsi donc l'Enseignement primaire n'a guère à se préoccuper d'une préparation spéciale. L'ensemble des matières contenues dans ses programmes constitue un fond nécessaire et suffisant aux candidats aux écoles techniques.

Certes, quelques matières, telles l'histoire, la géographie, la rédaction, l'orthographe, etc. . . , seront discontinuées à l'École technique, faute de temps. Mais n'est-ce pas là une raison péremptoire pour bien les enseigner au préalable ?

L'enseignement général, bien que spécialisé dans une école professionnelle, ne perd aucunement de sa valeur, bien au contraire. Il devient le support indispensable à l'exécution intelligente des travaux pratiques.

Il n'y a rien à faire dans une école technique avec des sujets faibles en calcul, en français, en orthographe, etc. Ils se décourageraient bientôt. Tout candidat doit pouvoir calculer facilement et connaître parfaitement les principes d'arithmétique, y compris notamment ceux relatifs aux fractions et aux proportions. Il doit être habitué à raisonner un problème simple et à exprimer clairement ses idées, oralement et par écrit.

Il doit pouvoir prendre aisément des résumés de leçons dictés par les professeurs. Certains procédés *automatiques* de résolution de problèmes sont la pire des choses qu'il faut éviter. Du raisonnement mathématique avant tout, si on veut arriver à préparer un bon candidat.

Mais, dira-t-on, de vos matières essentielles, telles que la géométrie, le dessin, les travaux manuels, ne serait-il pas indispensable de s'occuper un peu dans la préparation ? Ce n'est pas absolument nécessaire. Certes, quelques définitions ou propriétés géométriques enseignées aux élèves ne pourraient que leur être utiles.

Quant à l'enseignement du dessin ou du travail manuel à l'École primaire, nous ne saurions nier qu'il peut avoir une grande valeur, mais une valeur éducative seulement : formation de la main, de l'œil, du goût.

Il est certain que si les Instituteurs pouvaient en inculquer les principes à leurs élèves, ceux-ci auraient un acquis important. Mais nous

connaissions certaines difficultés et longtemps encore l'École technique devra prendre ces matières par la base et sous une forme spéciale.

Ce serait une erreur de demander à l'École primaire de sortir de son domaine. Sa tâche est assez vaste et assez compliquée.

Qu'elle fasse des fondations solides avec les éléments dont elle dispose. Que la facilité de manier une plume pour calculer ou pour exprimer ses idées en soit le ciment romain. Les autres enseignements, quels qu'ils soient, pourront aisément s'appuyer sur cette base pour achever l'édifice.

ALEXANDRE MACHERAS,

Directeur général de l'Enseignement technique.

A LA POURSUITE DE LA SUPÉRIORITÉ PAR LE TRAVAIL MÉTHODIQUE

Lettre à un jeune instituteur

(Suite) (1)

30 MÉTHODE

Sans une bonne méthode, l'étude ne profite pas. C'est dire que dans tout votre travail l'ordre doit régner. En effet, la méthode n'est-ce pas l'ordre, la voie ordonnée que l'on suit pour arriver à un but ? Dans le travail intellectuel c'est la marche raisonnée à suivre pour apprendre ou enseigner une vérité. Parmi les différentes méthodes tant prônées de nos jours, les unes sont objectives, basées sur notre mode de connaissance ; d'autres sont plus ou moins subjectives, conventionnelles, surtout dans les menus procédés ou industries qui en forment le détail. Plus une méthode est objective, plus elle est efficace en soi. Le principal pour vous n'est pas d'avoir telle ou telle méthode, mais d'avoir de l'ordre, de vous servir d'une méthode rationnelle et pratique, car enfin la méthode n'est qu'un moyen. La meilleure sera celle qui, étant donnés votre tempérament et vos aptitudes, vous ira le mieux et vous conduira le plus efficacement à votre but.

Quelle que soit votre méthode, elle portera toujours sur ces trois actes : *apprendre, ramasser et revoir.*

A.—APPRENDRE

Nous devons, j'en conviens, former notre esprit plutôt que l'orner, acquérir l'aptitude plutôt que la connaissance, comprendre plutôt que savoir ; cependant force nous est de connaître la nécessité de savoir et de dire bien haut qu'il faut apprendre. Si je dénonce l'enseignement et le travail purement mnémoniques, je ne puis m'empêcher de m'écrier avec les anciens : "*Tantum scimus, quantum memoria retinemus*". Il faut donc apprendre, tout en formant l'esprit. Or, cela vous demandera de la lecture, de la réflexion et même—ne vous en étonnez pas—de la conversation. *Lire, réfléchir et converser*, voilà votre programme.

(1) Voir *L'Enseignement primaire* d'avril 1920.

a) *Lecture*.—Un des principaux moyens d'acquérir des idées est, sans contredit, la lecture. Mais comment faut-il lire ? Voilà la grande question, question tellement importante qu'un membre de l'Académie française, M. Emile Faguet, n'a pas jugé inutile d'écrire un livre entier sur *l'art de lire*. De fait, l'art de lire, tout comme l'art d'écrire, est intimement lié à l'art de penser. Pour être fructueuse la lecture doit être *attentive et intelligente*.

Il faut lire d'abord avec *attention*. L'application de notre esprit est, au dire des psychologues, la condition nécessaire de toute acquisition et de tout progrès. Nous ne pouvons utiliser les différents pouvoirs de notre intelligence,—telles l'abstraction, la comparaison, la généralisation, le jugement, le raisonnement, l'analyse et la synthèse,—que si l'attention les met à même de s'exercer sur les données d'une science quelconque. Par conséquent, si la lecture ne fixe pas votre esprit, nous ne pouvons en acquérir que des connaissances superficielles et peut-être erronées.

Soutenue par le plaisir que vous ménage un livre intéressant ou par votre désir ardent d'être un jour une compétence, votre attention sera vive et se prolongera sans effort. Parfois, pour une raison ou pour une autre, votre tête chantera haut et l'imagination vous entrainera au loin. Dans ces cas, il faut savoir commander l'attention et travailler la plume à la main. L'attention volontaire, vous le savez parfaitement bien, se développe par l'éducation, et la formation intellectuelle consiste, pour une grande part, dans la culture de l'attention. Rappelez-vous les moyens pratiques conseillés en pédagogie pour produire et développer chez les enfants le pouvoir de fixer l'esprit et servez-vous en pour votre propre formation. En leur faisant subir, bien entendu, les modifications requises. Cherchez la cause de vos distractions pour la faire disparaître. *Sublata causâ, tollitur effectus*. Est-ce fatigue physique ou mentale ? reposez-vous ; agitation causée par certains événements ? recueillez-vous ; mobilité d'âme ou aridité de la lecture ? renouvez vos résolutions d'acquérir la supériorité et vous saurez mettre de l'intérêt dans votre travail. En toute circonstance, travaillez *la plume à la main*. C'est là un moyen bien simple et infaillible de concentrer l'attention qui se disperse.

L'attention en éveil, appliquez-vous à bien *comprendre* ce que vous lisez et à acquérir en tout des idées nettes et précises. Cette lecture intelligente requiert une *lenteur* relative et une *activité* intense.

Lisez *lentement*,—avec une lenteur proportionnée à la nature et à la valeur du livre,—afin d'avoir le loisir de saisir la pensée de l'auteur et de ne pas courir le risque de lui attribuer la vôtre. Commencez par lire la table des matières, puis la préface. Vous aurez ainsi une idée synthétique de tout l'ouvrage. Au cœur même de la lecture, soumettez chaque article ou chapitre à une pénétrante analyse et, à la fin, reconstruisez-en la synthèse. Revenez sur vos pas et relisez, si c'est nécessaire. De cette façon, vous posséderez jusque dans ses nuances la pensée de l'auteur et le lien de ses idées ; vous épuiserez la valeur instructive du livre. "Un livre bien pensé, c'est phrase par phrase qu'il demande à être pesé, pénétré, expliqué ; un livre bien écrit, c'est aussi phrase par phrase qu'il demande à être goûté et senti... Un livre bien lu est un livre repensé par nous, et cela ne peut se faire qu'avec beaucoup de lenteur." (1)

À la lenteur joignez l'*activité*. La lecture passive divertit l'esprit sans le former. Au contraire, la lecture active, où l'on entre en lutte avec l'auteur pour discuter et juger ses opinions, est la seule vraiment profitable. Elle instruit en même temps qu'elle développe les facultés intellectuelles. Ne soyez donc pas lâche devant l'effort que vous demandera une telle lecture. Ainsi, pour comprendre certaines expressions, le recours au dictionnaire s'impose. De même, vous ne saisissez la portée de certaines allusions que si vous consultez l'histoire ou la mythologie. Bien plus, certains livres, pour être bien compris, demandent à être replacés dans leur cadre historique. Ici encore faut-il vous donner la peine de vous entourer des renseignements nécessaires à cette fin.

1) *L'Ami du clergé*, 1914, p. 647.

b) *Reflexion.*—Ne vous contentez pas d'emmagasiner les pensées des autres, fécondez-les par des réflexions sérieuses pour les approfondir, les critiquer, les trier, les assimiler et les asseoir. "Je ne vous conseille pas, écrivait Lacordaire à un jeune homme, d'étendre le cercle de vos études... mais au contraire de le circonscire et de le concentrer. Rien n'est fort que par la concentration. Apprenez à méditer sur quelques lignes d'un auteur, même médiocre; rien ne sert que ce qui est fécondé par la méditation, une vaste lecture éblouit l'esprit, et, si l'on a beaucoup de mémoire elle peut éblouir les autres, mais elle ne donne ni solidité ni profondeur." Cependant pas plus que l'illustre orateur de Notre-Dame, je ne saurais conseiller la lecture d'auteurs médiocres. Ne lisez que les livres royaux (1), mais grâce à la méditation faites épanouir leur riche semence en luxuriantes moissons.

Ce travail de réflexion commence déjà pendant la lecture intelligente, mais il doit encore se poursuivre et se compléter après la lecture. Oui, si, après avoir lu, il faut relire, il faut surtout réfléchir. Il est bon de remarquer que la réflexion méditative ne se fait pas nécessairement dans le cabinet d'études. Dans vos allées et venues de chaque jour, pendant vos promenades solitaires à la campagne, donnez libre cours aux méditations fécondes où germe la pensée personnelle et s'établit un riche capital psychologique. "Dans vos lectures nombreuses, dit Sénèque, recueillez une pensée pour la bien digérer ce jour-là : c'est ma méthode ; je lis beaucoup et mets toujours quelque chose en réserve." (2)

Réfléchissez d'abord pour *approfondir*. Ne restez pas à la surface des idées, mais pénétrez à fond. Nous pouvons fort bien comprendre une pensée, sans en saisir toute la portée, sans en épuiser toutes les richesses. Notre compréhension est en raison directe de l'étendue de notre savoir et de la souplesse de notre esprit. Plus nous possédons de connaissances solides, plus riches et plus nombreuses seront les idées qui jailliront de notre âme au contact d'une pensée. D'autre part, "l'habitude de penser, dit Joubert, en donne la facilité ; elle nous rend plus pénétrants et plus prompts à tout voir." Pour mieux approfondir une pensée, rendez-la concrète et vivante en remplaçant les mots par les choses. En d'autres termes, sachez bénéficier, pour votre propre culture, de la méthode intuitive qui vous fait obtenir des résultats si merveilleux dans l'enseignement.

Dans cette première étape de la réflexion vous vous formerez des idées précises et profondes. Efforcez-vous de les rendre personnelles. En approfondissant, *critiquez* les opinions que vous rencontrez dans les livres aussi bien que celles qui circulent de bouche en bouche "C'est imprimé, donc c'est vrai," pensent les naïfs. Pour vous, ne craignez pas de raisonner, de juger et même, si c'est nécessaire, de contredire. Je suis loin, certes, d'approuver les esprits raisonneurs et hypercritiques qui discutent à tort et à travers jusque sur les vérités de notre sainte religion et trouvent un plaisir malin à redire et à contredire ; mais je conseille fortement, dans les matières légitimement discutables, l'usage raisonnable de vos facultés et des principes solides que vous a fournis une éducation sérieuse, l'activité de votre bon sens intellectuel, moral et esthétique. Ne vous bornez pas, par exemple, à découvrir le plan d'un ouvrage, à en distinguer les idées maîtresses des développements ; sachez évaluer tout cela, sachez peser et apprécier les idées et les raisonnements. N'allez pas croire que ce travail de jugement et de contrôle dépasse vos forces. Votre coup d'essai, sans doute ne sera pas nécessairement un coup de maître ; mais consolez-vous, *c'est en forgeant qu'on devient forgeron*. De même que, pour faire l'étude littéraire d'un auteur, vous avez recours à vos manuels de littérature et de rhétorique ; de même, en appréciant la valeur des opinions émises par un écrivain ainsi que des preuves dont il les étaye, vous faudra-t-il le secours de vos manuels de philosophie et d'apologétique.

Cette critique aura pour résultat un triage judicieux des idées méditées. Alors, mais alors seulement, *assimilez* et faites vôtre ce qui mérite votre adhésion. Que toutes ces connaissances, au lieu de rester à la surface de votre âme, pénétrèrent profondément votre être et fassent partie de vous-même. Attachez-vous toujours à assimiler d'abord l'essentiel,

(1) PAYOT, *Le travail intellectuel*, p. 222.

(2) *Lettres*, 2e lettre à Lucilius.

le principal, laissant l'accessoire et le détail pour des études ultérieures ; autrement, faute de bases solides, votre savoir serait inconsistant, incomplet et peut-être erroné. De même, si vous vous spécialisez dans une science, la voie à suivre sera celle-ci : vous initier par un manuel de premier ordre, étudier la littérature ou les sources de cette science, vous munir de traités spéciaux ou de monographies pour l'approfondissement des questions importantes et vous tenir au courant du mouvement des idées moyennant une bonne revue.

Enfin, associez toutes ces connaissances assimilées, en les groupant autour de principes premiers, d'idées directrices et fécondes. Ce travail de coordination est extrêmement important. Au lieu de s'entasser dans notre esprit sans ordre, sans lien, sans unité comme une juxtaposition d'éléments hétérogènes, nos diverses connaissances doivent au contraire se subordonner, s'unir et se fondre pour former un tout organique, une synthèse cohérente et vivante. Cet ordre désiré ne saurait être le fruit d'une combinaison facticé, mais s'obtient par une association logique, objective, c'est-à-dire grâce aux principes supérieurs qui seuls nous permettent de fusionner toutes nos connaissances. Dans la partie raisonnée du dictionnaire de M. Elie Blanc, vous avez un schéma assez parfait de ce travail de classification et d'association.

c) *Conversation.*—L'œuvre de la réflexion se complète par la conversation. Dire nos jugements n'est-ce pas achever de penser? Quel exercice salutaire, par conséquent, que de parler de nos connaissances et de nos opinions avec des amis intelligents! La conversation, c'est le moyen d'arriver à formuler nos idées avec précision et de communiquer la plénitude de notre pensée. La conversation, c'est aussi le moyen de nous habituer à saisir soigneusement la pensée des autres. De plus, dans nos entretiens avec des personnes cultivées, nous profitons des idées et des remarques de nos interlocuteurs pour rectifier, modifier ou compléter ce qu'il peut y avoir de faux, de trop absolu ou d'inachevé dans notre manière de voir.

"J'ai souvent pensé, disait le P. Graty, qu'un groupe de cinq ou six esprits, vivant ensemble, s'aimant entre eux, travaillant en commun dans le même sens et dans le même lieu... constituerait une force intellectuelle dont on n'a pas encore calculé la puissance. Cela fait, autant que j'ai pu l'entrevoir par une courte expérience, une espèce de fleuve intellectuel, sur lequel on se sent porté. Chacun marche; mais le chemin lui-même marche aussi. Ce n'est pas la force de six, c'est la force de toutes les combinaisons que l'on peut faire avec six unités, dont chacune est une force vive." (1)

(à suivre)

M. ALBERT BOUVRETTE B. L.

Professeur à l'École normale de Hull

Monsieur l'Inspecteur général (2)

L'École normale de Hull déplore bien vivement la mort de son éminent professeur, M. Albert Bouvrette, B. L. de Laval. L'implacable mastoïde a brisé le fil de sa vie; elle l'a fait, violente et brusque à ce point que notre bon ami est parti sans dire adieu à ceux qu'il chérissait. Dans la nuit de jeudi, 22 avril, il expirait à l'hôpital des Sœurs Grises d'Ottawa.

La grande voix de la Presse qui glorifie tant d'ordinares citoyens ne l'a pas nommé. M. Bouvrette appartenait néanmoins à l'élite des insignes serviteurs de la patrie. La vénérable Marguerite Bourgeoys exprimait avec poésie cette pensée : "Dans la phalange

(1) GRATY, *Henri Perreye*, Paris, 1866, p. 112.

(2) C.-J. Magnan, Inspecteur général des écoles catholiques de la province de Québec.

des âmes enseignantes il y a des astres qui fixent tous les regards : elles occupent, celles-là, les postes éclatants. Pour nous, les humbles de l'enseignement, nous sommes les flocons de neige des derniers jours d'avril ; ces petites étoiles de vapeurs congelées descendent du ciel et sans bruit se posent sur terre ; étoiles éphémères, elles luisent un matin au soleil radieux et s'évanouissent sous le rayon qui se fait plus chaud ; maintenant gouttes d'eau pure ainsi que l'azur, elles s'en vont, se mêlant aux sèves, et produisant des fleurs et des arômes, de petites âmes admirables, voulons-nous dire".—M. Bouvrette était satisfait de son sort ; avec contentement il se rangeait parmi les modestes de l'enseignement primaire. Et pourtant, vous me le disiez, mon bon professeur était sans conteste un modèle à placer parmi les illustres de l'enseignement. C'était, en effet, un professionnel complet : ses cultures étaient aussi achevées que possible, et ses dons pour communiquer son savoir et sa mentalité chrétiennement exquise nous apparaissaient incomparables. Il a formé onze générations de normaliennes, et dans ses nombreuses élèves-institutrices, avec un remarquable succès, il a éveillé l'esprit pédagogique et l'âme de l'apostolat scolaire.

Certes, je le sais, pour avoir souffert les suites amères d'un salaire de famine, souvent son âme connut l'abattement des noires désespérances. Mais auprès de Dieu et dans l'histoire de la pédagogie canadienne-française il cherchait son réconfort. Et il m'exprimait des pensées comme celles-ci : "J'ai vraiment un peu honte de moi. En quelles pénibles conjonctures, nos grandes servantes de Dieu ont fondé leurs instituts ! C'est dans une mesure délabrée que Marie de l'Incarnation inaugure son œuvre ; Marguerite Bourgeoys, dans une étable ; Sœur Bruère des Sœurs Grises d'Ottawa, dans un hangar ; et moi je me plains pour quelques gênes domestiques !" —alors il reprenait son visage souriant ; il redevenait, ainsi que vous me le disiez un jour, un enthousiaste de l'éducation.

Autant que la charité chrétienne le pressait de le faire, M. Bouvrette rayonna hors du cercle de ses devoirs professionnels. L'esprit d'Ozanam le vivifiait : c'était une âme qui a souci de ses frères. Les ouvriers, par exemple, exposés à la grande misère ou d'être abusés par des meneurs irréligieux, ou de piétiner dans quelque moderne servage à cause de leur ignorance, avaient ses sympathies. Ils s'en souviendront. Aux écoles du soir, M. Bouvrette accepte d'être leur professeur d'un patient dévouement et volontiers, souvent, il assiste à leurs réunions. Et quand il leur parlait, me disait l'un de ses reconnaissants auditeurs, ses paroles étaient singulièrement bienfaisantes : elles animaient nos cœurs, que la vie dure exaspère, de célestes aspirations.

M. Bouvrette a aimé, par exemple, pénétrer dans les foyers en deuil. Pour le repos de l'âme des Congréganistes défunts, avec de pieux membres de la Congrégation des hommes, il va réciter à la lumière des funèbres flambeaux l'office des morts ; puis il ne manque pas de porter des mots consolateurs à la veuve et aux orphelins qui pleurent dans une chambre retirée.

Combien souvent, dans une ville ouvrière, les Dames de Charité passent et sollicitent la chrétienne pitié. En dépit de sa gêne grande, toujours, M. Bouvrette a su trouver dans sa bourse si mince, si mince, je le sais, le sou de l'aumône nécessaire aux familles en détresse. Ah ! Je le proclame avec effusion, dans mon très bon professeur de l'École normale de Hull, l'esprit d'Ozanam a vécu manifestement.

Monseigneur Routhier, P. A., V. G., a chanté le service du regretté défunt : c'était un témoignage d'honneur qui lui était dû. En effet, l'Église d'Ottawa a voulu en la funèbre circonstance rendre un solennel hommage à son bon serviteur, le professeur incomparable de l'École normale du diocèse.

Sylvio Corbeil, ptre,

Principal.

École normale de Hull, 28 avril 1920.

RELIGION ET AGRICULTURE (1)

COMMUNICATION DE L'HON. J.-E. CARON

Dimanche dernier, dans une église de cette ville, un religieux éminent, à la parole chaude et entraînant, prenait occasion de la fête de saint Marc, pour inviter ses paroissiens à donner une pensée sympathique aux cultivateurs, qui bientôt vont remuer la terre pour lui confier le grain d'où germera la moisson prochaine.

« Dans les villes, a dit le savant prédicateur, on ne songe guère à l'importance de l'agriculture. On croit plutôt que le monde vit parce que l'on vit. On se persuade aisément que le commerce et l'industrie sont à la base des nécessités humaines. On plaint sincèrement le cultivateur, qui habite la campagne, qui est privé des plaisirs et du confort des villes, et l'on se demande ce qu'il serait sans nous, *sans réfléchir cependant à ce que nous serions sans lui.*

« Quel est, en effet, celui qui, seul peut se suffire sur cette terre, si ce n'est le cultivateur ? Il se nourrit et s'habille des produits qu'il récolte, et la prétendue prospérité des villes dépend exclusivement de son industrie. Où serions-nous, si un jour il ne restait plus de cultivateurs pour ouvrir les sillons ? Tout vient de la terre et tout dépend du semeur, ne l'oublions pas. Que valent l'industrie, le commerce, le savoir professionnel, l'effort ouvrier, en face de cette nécessité où nous sommes de nous nourrir et de nous vêtir pour exister ? L'avocat se nourrit-il de ses connaissances ? Le médecin, dont la dernière cure merveilleuse fait parler toute la ville, vit-il de sa science ? L'ouvrier, l'industriel, le commerçant, ne dépendent-ils pas tous du cultivateur, en premier lieu ?

« C'est pourquoi nous devrions nous unir plus étroitement, nous des villes, à cet ouvrier de la terre, auquel nous devons hommage. Nos prières devraient se mêler aux siennes, au début de cette saison nouvelle, pour demander à Dieu de bénir ses travaux et de lui accorder une abondante récolte, si nécessaire par les temps difficiles que nous traversons.

« N'est-ce pas que c'est encore le cultivateur qui est en relation plus étroite avec le Créateur et que c'est à la campagne qu'on touche et perçoit plus intimement l'œuvre de Dieu ? Dieu, dans les villes, ne nous apparaît presque nulle part. A part les églises, qui malheureusement ne sont pas toujours les lieux les plus fréquentés, ce ne sont ni les monuments, ni les musées, ni les bibliothèques savantes, ni les constructions géantes, ni les immenses manufactures, qui nous parlent de Dieu. On ne le trouve pas dans une œuvre de génie, dans une habile plaidoirie, dans la rédaction d'une page éloquentes. L'œuvre purement humaine que nous poursuivons nous le dérobe, et les occupations exclusivement matérielles qui nous absorbent, nous empêchent de penser à Lui.

« A la campagne, c'est différent. Le brin d'herbe qui pointe, le grain que l'on met en terre, la moisson qui pousse et qui mûrit, les fleurs, les fruits, les arbres, les oiseaux, les insectes, toutes ces choses qui entourent le cultivateur, au milieu desquelles il vit, lui parlent sans cesse de la puissance divine ; et le soir, après sa journée de labeur, au lieu de chercher des amusements frivoles, qu'il soit catholique, protestant ou mahométan, l'"habitant" se recueille, remercie Dieu pour la journée qui s'achève et lui demande des bénédictions pour celle qui suivra demain. Tout ce qu'il voit lui enseigne qu'il dépend de Dieu. La nature lui donne sans cesse sur ce point une leçon convaincante. Il sait que sa moisson, le pain de chaque jour, pour l'habitant des villes aussi bien que pour sa famille, ne dépend pas d'une organisation commerciale ou financière, du travail d'une fabrique, ou d'un savant calcul géométrique, mais relèvent directement des forces de la nature qui lui parlent constamment de la divinité. Il voit Dieu dans les tempêtes, aussi bien que dans le rayonnement

(1) Reproduit du *Soleil* du 28 avril 1920.

du soleil. Les fleuves, les rivières, les montagnes, l'horizon sans bornes, les phases de la lune, les nuits étoilées, les profondeurs célestes, toutes choses que l'habitant des villes ne connaît guère, aveuglé qu'il est par l'espace étroit qu'il habite et la lumière artificielle qui l'entoure, invitent sans cesse l'homme des champs à penser à l'infinie puissance du Roi des Cieux.

"Et c'est cette communion intime et constante avec Dieu dans la nature, qui met son empreinte sur l'habitant des campagnes et le conserve plein de foi, toujours prêt à faire son devoir, croyant en Dieu et respectueux des lois.

"C'est cet homme utile et bon que je vous demande de respecter et d'aimer comme un bienfaiteur. Vos prières, en ce jour, doivent s'unir aux siennes pour que sa moisson soit abondante, car nous dépendons de son travail et c'est sa récolte qui nous fait vivre et nous vaut notre prospérité."

Voilà ce que j'ai entendu, dimanche, dans l'église du Saint-Cœur-de-Marie, au cours d'une courte allocution simple et pénétrante à la fois. Ce sont ces vérités, proclamées devant un auditoire de citadins, présentées avec des expressions choisies, un art oratoire que je ne puis rendre, que j'ai voulu cependant rapporter, parce qu'elles sont admirables et qu'elles m'ont non seulement réjoui, mais aussi profondément remué. Elles ont évoqué dans mon esprit la terre nourricière que j'aimais tant. Elles m'ont rappelé cette saison où le sol se découvre et fume au soleil d'avril, en attendant la semence. J'ai, pour un instant, revu ce coin de terre que j'ai été forcé de quitter, mais dont je ressens plus profondément la nostalgie, depuis surtout qu'il s'est ouvert pour recevoir un être qui me touchait de très près.

Ce sont ces vérités aussi que je voudrais entendre proclamer souvent, dans toutes les églises de nos grandes villes, dans nos maisons d'éducation, parce qu'elles sont aussi peu connues qu'elles sont patriotiques et moralisatrices.

Cultivateurs, mes amis, soyez fiers de votre état et de votre rôle dans la société. Une appréciation, comme celle que j'ai entendue dimanche, dans une église de la capitale provinciale, doit vous faire oublier bien des propos injustes, des dédains subis de la part de ceux qui ne connaissent rien de vos travaux et qui ignorent votre mérite. Dites-vous avec certitude que le rôle que vous jouez devient de plus en plus important, que votre champ d'action sociale s'élargit très vite et que, bientôt, la valeur morale et matérielle de votre indispensable labeur sera reconnue dans toutes les classes de la société. Instruisez-vous sur les méthodes nouvelles de culture, profitez de l'enseignement gratuit que les gouvernements vous offrent par l'entremise des écoles d'agriculture, par les démonstrations et les cours abrégés. Produisez davantage, si c'est possible. Le monde a un pressant besoin de nourriture et ceux mêmes qui vous critiquent, dans les villes, comptent sur vous pour se vêtir et s'alimenter. Vous y trouverez votre profit, ce qui est légitime. Vous augmenterez votre influence, ce qui est désirable. L'évolution des idées vous est incontestablement favorable. Tous les citadins ne vous sont pas hostiles. C'est la majorité qui pense et qui observe, et celle-ci sait apprécier vos travaux. Les pouvoirs publics, religieux et civils, vous accordent leur aide sympathique. Ne laissez donc pas échapper l'occasion qui se présente d'améliorer votre position sociale. C'est en vous attachant à votre profession, en produisant avec abondance et en vous instruisant davantage, que vous assurerez, mieux et plus vite, encore plus de bénéfices matériels, plus de satisfaction morale et plus de véritable bonheur pour vous-mêmes et pour vos enfants.

J.-ED. CARON.

FEU CHARLES-NAPOLÉON PAQUIN

Encore un de nos bons vieux instituteurs qui vient de décéder, à Saint-David d'Yamaska, à l'âge de 83 ans. C'est M. Chs-Napoléon Paquin, instituteur qui s'est dépensé durant 31 ans à l'éducation de la jeunesse. Il fut un des contemporains de M. J.-O. Cassegrain, ancien professeur à l'École normale Jacques-Cartier, alors élève de cette institution.

M. C.-N. Paquin fut un instituteur dont la renommée couvrit les comtés de Berthier, de Maskinongé et de Joliette ; des élèves lui doivent une éducation intellectuelle et morale qui les a conduits sur le chemin de la fortune ou sur les parvis sacrés. En effet, parmi ses anciens élèves, il aimait à rappeler qu'il avait formé plus de 400 prêtres, à qui, en dehors de ses heures de classe, il avait enseigné les rudiments du latin. C'était le vrai type de l'instituteur tel qu'on le désire à notre époque, c'est-à-dire un vrai chrétien, un maître zélé, un homme d'étude, un citoyen sérieux. Toujours il a manifesté la plus grande bonté à ses élèves, malgré une fermeté qui lui attira le plus grand respect. Souvent il répétait à ses fils et filles dans l'enseignement qu'il avait remporté des succès, grâce à son souci de la préparation quotidienne des classes.

M. Paquin naquit le 6 janvier 1838, à la Rivière-du-Loup en haut, aujourd'hui Louiseville. Il appartenait à une famille d'éducateurs, puisqu'on lit dans ses "Relations Familiales", que Nicholas, le 1er ancêtre, établi au Canada en 1676, le 13 nov., venant de la Potherie, France, enseigna 11 ans à Château-Richer. Chs-Honoré Paquin, son père, enseigna consécutivement 32 ans dans la même école du rang de York, à St-Cuthbert. C'est donc aussi naturellement que celui qui trace ces lignes que C.-N. Paquin embrassa la carrière de l'enseignement ; il continua la vaillante lignée des véritables apôtres de l'éducation et de l'instruction chrétienne.

C'est le 3 septembre 1857 que le jeune Napoléon entra à l'École normale Jacques-Cartier, alors dirigée par M. l'abbé Verrault. Le Château Ramsay abritait encore les jeunes normaliens du temps. En 1859, possesseur d'un diplôme d'école élémentaire il prit la direction de l'école élémentaire de St-Barthélemy, comté de Berthier, et il y enseigna jusqu'en 1867, alors qu'il retourna à l'École normale pour y gagner le diplôme d'école modèle. Durant cette première période de son enseignement, les rapports des inspecteurs ont souligné ses premiers succès. En 1870, il dirigea l'École modèle du village de St-Cuthbert, avec un grand succès, jusqu'en 1880. Sa renommée ayant franchi les frontières des comtés voisins, il se vit obligé d'ouvrir des classes du soir que fréquentèrent plus de 150 élèves de 14 à 34 ans : ces élèves pensionnaient à l'École qui devint ni plus ni moins qu'un pensionnat. L'on comprend que sa santé ne put résister à de tels travaux, et nous le voyons prendre la gérance de la banque Ville-Marie ainsi que le secrétariat de la Société Permanente de Construction qui ne vécut que quelques années. Il se livra alors au commerce général, devint maître de poste : c'est alors qu'il exerça une nouvelle influence dans sa paroisse. Il fit venir, travaillant de concert avec M. le Curé André Brien, les Frères de l'Instruction Chrétienne qui établirent à St-Cuthbert un magnifique collège.

En 1897, après des épreuves supportées vaillamment, il reprit l'enseignement à Louiseville, à l'école de Beauséjour, puis dirigea en 1900 l'école Modèle de Ste-Ursule, jusqu'en 1906, date à laquelle il devint pensionnaire du gouvernement. Durant les dernières années de sa vie, il continua de s'intéresser aux questions éducationnelles.

Cet éducateur a laissé aux siens un héritage dont ils peuvent être fiers : ils ne souhaitent que de suivre les magnifiques exemples qu'il leur laisse, car la lignée d'instituteurs est loin d'être close dans sa famille. Pour le pleurer et l'imiter restent deux sœurs religieuses de la communauté des Sœurs de Ste-Anne, toutes deux dans l'enseignement actif, dont l'une, Sr Marie Céleste, préfète des études à l'Académie de Notre-Dame-des-Victoires, Montréal, et l'autre, Sr Marie Valentine, au Mont Ste-Anne, à Lachine. Le plus vieux de ses fils ;

bien connu aussi dans le monde musical, enseigne depuis plus de dix à douze ans au Collège du Sacré-Cœur, à Ste-Anne-de-la-Pérade : M. Zénon Paquin est un ancien élève de l'École normale Jacques-Cartier. Enfin, le plus jeune et celui qui a le plus à cœur d'imiter les grandes vertus de son père, M. J.-E. Paquin, est actuellement professeur de sciences et de pédagogie à l'École Normale de Saint-Hyacinthe.

L'Enseignement primaire est heureux de vous présenter cette biographie qui prouve la survivance d'une même idée et la formation adéquate à une même dévotion. Elle souhaite à ceux qui survivent l'acquisition des mérites que l'on vient d'énumérer et elle salue une famille qui a certes rendu à notre race des services immenses, quoique humbles et peu connus

Avril 1920.

UN ANCIEN ÉLÈVE RECONNAISSANT.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

I

LES FRAIS DANS LES CONTESTATIONS D'ÉLECTIONS

La cause suivante a été jugée en Cour de Circuit, à Saint-Hyacinthe, en 1915, par le juge Martineau ; elle se désigne ainsi : Arthur Desroches, requérant, vs Désiré Daigneault, intimé, et les Commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Hyacinthe, mis en cause.

A une élection des commissaires d'écoles pour ladite municipalité de Saint-Hyacinthe, en 1915, MM. Arthur Desroches et Désiré Daigneault avaient été tous deux proposés comme commissaires. Le président de l'élection refusa d'abord d'accorder le poll à ceux qui proposaient Desroches en opposition à Daigneault parce qu'ils n'étaient pas au nombre requis par la loi, c'est-à-dire, cinq. Ceux-ci, s'étant adjoint d'autres proposeurs jusqu'à concurrence du nombre de cinq, demandèrent de nouveau l'ouverture et la tenue d'un poll, mais le président refusa quand même d'accorder tel poll et déclara Daigneault élu.

Desroches présenta en Cour de Circuit une requête en contestation de cette élection ne demandant pas de frais contre Daigneault, l'intimé, mais seulement contre les commissaires d'écoles mis en cause, qu'il soutenait être responsables des illégalités commises par le président d'élection, ce dernier ayant été nommé par eux.

Comme il n'avait aucune défense à offrir à cette requête, l'intimé Daigneault confessa jugement.

De leur côté, les commissaires mis en cause contestèrent en cour la requête de Desroches, en alléguant que l'élection de Daigneault était légale et valable.

Considérant que si la Corporation scolaire pouvait, pour repousser cette partie des conclusions de la requête qui demandait que les frais en fussent mis à sa charge, invoquer la légalité de ladite élection, qu'elle était cependant sans droit et intérêt à en demander le maintien, considérant, d'autre part, que le président d'une élection n'est pas un officier de la corporation, et que celle-ci n'est pas responsable des irrégularités qu'il peut commettre, le juge de la Cour de Circuit renvoya la défense des Commissaires avec dépens contre eux, maintint la requête en contestation de l'élection, déclara nulle l'élection de Désiré Daigneault puis ordonna de recommencer l'élection.

Le jugement pourvut même à la nomination du président de l'élection ainsi qu'à la fixation de la date, de l'heure et du lieu de l'élection.

II

INTERRUPTION FORCÉE D'UNE CONSTRUCTION D'ÉCOLE

Le 26 juin 1917, la Cour Supérieure, district de Montréal, renvoyait une demande d'injonction dans la cause de Brisebois vs les Commissaires d'écoles de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge et Archambault, mis en cause.

Les commissaires avaient entrepris la construction d'une maison d'école. Brisebois s'opposa en vain à cette construction et demanda en Cour Supérieure un bref d'injonction pour interrompre les travaux.

Ce bref d'injonction lui fut refusé pour la raison suivante : il est de principe, dans notre organisation judiciaire, qu'on ne peut pas recourir à l'injonction quand la loi reconnaît un autre mode permettant à la partie blessée d'obtenir la réparation du tort dont elle se plaint.

Brisebois, dans ce cas-ci, aurait dû appeler à la Cour de Circuit de la résolution autorisant la construction de la maison d'école en question ; ou, encore, il aurait pu recourir à l'article 50 du Code de Procédure civile, qui assujettit tous les corps politiques et corporations, dans la province, au droit de surveillance et de réforme, aux ordres et au contrôle de la Cour Supérieure et de ses juges. Mais il ne pouvait aucunement recourir à la procédure du bref d'injonction. L'injonction doit toujours se greffer à même une autre procédure que l'on appelle procédure principale. C'est ce qu'a manqué de faire Brisebois et c'est ce qui lui a valu la perte de son procès et le paiement de frais considérables.

EUG. L'HEUREUX,
Avocat.

DOCUMENTS OFFICIELS**CIRCULAIRE AUX COMMISSAIRES ET AUX SYNDICS
DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC**

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 15 avril 1920.

Aux Commissaires et aux Syndics
des Ecoles catholiques
de la Province de Québec.

Messieurs,

Quelques amendements ont été faits à la loi de l'Instruction publique, au cours de la dernière session de la Législature. Les articles amendés sont les suivants : 2569, 2644, 2649, 2760, 2768, 2870 et 2892.

I.—AMENDEMENTS A LA LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'article 2569 concerne le traitement des inspecteurs d'écoles ; les amendements aux articles 2644 et 2649 ne s'appliquent qu'à certaines municipalités scolaires du comté de Saguenay, relativement à l'assemblée générale pour l'élection des commissaires et des syndics d'écoles.

L'article 2760 (voir le *Code scolaire*, édition Miller, p. 127) est remplacé par le suivant :
 "2760. 1. A défaut par l'une des commissions scolaires intéressées de nommer son expert dans les trente jours qui suivent la mise en demeure de le faire par l'une des commissions scolaires intéressées, ou à défaut par la seule commission scolaire intéressée de nommer les deux experts dans les trente jours après la mise en demeure de le faire par un contribuable de l'arrondissement intéressé, ou à défaut par les deux experts nommés dans l'un ou dans l'autre cas de s'accorder sur le choix du troisième expert, un juge de la Cour supérieure, exerçant ses fonctions dans le district judiciaire où est située l'école, peut, sur requête de l'une des commissions scolaires, ou de l'un des contribuables de l'arrondissement intéressé, non muer l'expert ou les experts de la municipalité en défaut, ou le troisième expert, suivant le cas.

2. Avis est donné aux parties intéressées du temps et du lieu de la présentation de la requête.

3. Les causes de récusation des experts sont celles énumérées en l'article 297 du Code de procédure civile.

4. Les experts, avant d'agir, doivent, sous peine de nullité, signer une déclaration, attestée sous serment, devant toute personne autorisée par le Code de procédure civile, à l'effet qu'ils rempliront leurs fonctions avec impartialité et fidélité, et au meilleur de leur connaissance.

5. L'expert qui néglige, ou refuse de prêter serment ou d'agir, ou devient incapable d'agir par absence, maladie, décès ou toute autre cause d'incapacité ou d'incapacité, est remplacé en suivant les mêmes formalités.

6. Les experts donnent avis de huit jours aux parties du temps et du lieu fixés par eux pour procéder à l'expertise."

L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus 1909, après l'article 2768a, tel qu'édicté par la loi 9 George V, chapitre 35, section 2 :

"2768b. Les commissaires et les syndics d'écoles peuvent charger toute personne, autre que le secrétaire-trésorier, de faire le recensement annuel des enfants de la municipalité scolaire et pourvoir à sa rémunération. Cette personne exerce alors les mêmes pouvoirs et est soumise aux mêmes obligations que le secrétaire-trésorier pour les fins de ce recensement, et tel recensement a les mêmes valeur, force et effet que celui fait par le secrétaire-trésorier."

L'article 2870 des Statuts refondus, 1909, (voir l'article 2870 du *Code scolaire*, édition Miller, p. 168) est amendé en y ajoutant, après les mots ; "place d'affaires", dans la quatrième ligne du premier alinéa, les mots : "Cette signification peut aussi être faite en adressant par la poste, au contribuable, une copie de l'avis, sous enveloppe scellée et recommandée."

L'article 2892 des Statuts refondus, 1909, (voir l'article du *Code scolaire*, édition Miller, p. 180) est amendé en remplaçant les mots : "résidant dans chacune d'elles", dans la neuvième ligne, par les mots : "de chaque dénomination religieuse, respectivement, résidant dans le territoire commun à chacune d'elles."

II.—LES MINIMUMS DES TRAITEMENTS

Par la voie de l'*Enseignement primaire*, je vous ai déjà fait connaître les modifications apportées aux chiffres des minimums des traitements des instituteurs. Lors de la dernière session de la Législature, il a été statué qu'à l'avenir seules les commissions scolaires en dehors des villes qui paieront au moins \$250.00 par année à toutes leurs institutrices (sous-maitresses comprises) recevront les quatre primes ; celles qui paieront au moins \$225.00 auront droit à trois primes ; celles qui paieront \$200.00 auront droit à deux primes, et celles qui paieront \$175.00 auront droit à une prime seulement.

Ainsi les quatre primes spéciales se répartiront donc comme suit en 1919-1920, et il faudra, en conséquence, augmenter les traitements des institutrices pour en profiter :

1—Sur le fonds de \$125,000.00 en faveur des municipalités payant des salaires annuels d'au moins \$175.00 ;

2—Sur le fonds de \$60,000.00 en faveur des municipalités payant des salaires annuels d'au moins \$200.00 ;

3—Sur le fonds de \$30,000.00 en faveur des municipalités payant des salaires annuels d'au moins \$225.00 ;

4—Sur le fonds de \$10,000.00 en faveur des municipalités payant des salaires annuels d'au moins \$250.00.

Et \$250, ce n'est encore qu'un minimum. L'élévation du coût de la vie ne permet plus d'offrir des salaires de famine, et la cause de l'éducation mérite que les commissions scolaires rompent avec la routine et paient désormais des traitements convenables à ceux et celles qui se dévouent avec compétence à l'éducation de la jeunesse.

Pour s'assurer les services d'institutrices compétentes à la campagne, et garder de telles institutrices dans l'enseignement, les commissions scolaires doivent payer maintenant \$300 comme salaire initial, sans quoi le recrutement de bonnes institutrices deviendra difficile.

Il en est de même des instituteurs. Plus que jamais, la nécessité d'écoles de garçons bien dirigées se fait sentir. L'agriculture réclame la jeunesse rurale, mais cette jeunesse doit être instruite suffisamment pour pouvoir jouer un rôle utile et efficace au sein de nos belles campagnes. Pour former une telle génération, progressive en même temps que fidèle aux traditions, il faut de bonnes écoles de garçons dans toutes les municipalités importantes. Et pour avoir de telles écoles, il faut les confier à des maîtres compétents, qu'il n'est que juste de bien payer.

Les religieuses et les religieux enseignants ont droit aussi à notre générosité, MM. les commissaires et MM. les syndics. Les congrégations, comme les individus, subissent l'augmentation du coût de la vie. Elles ont, de plus, à soutenir à leurs propres frais des maisons de formation et des hospices pour les vieux maîtres et les malades.

Les écoles qui coûtent le moins cher, ce sont celles que l'on confie à des maîtres compétents, mais bien payés.

III.—LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Ne ménagez aucune occasion pour encourager les élèves de vos municipalités scolaires respectives à fréquenter régulièrement l'école et aussi longtemps que possible. A cette fin, offrez et donnez chaque année de belles et généreuses récompenses à tous les élèves qui ne manquent pas plus de cinq ou six jours durant toute l'année scolaire ; un prix spécial étant accordé à ceux qui n'ont eu qu'une ou deux journées d'absence dans toute l'année scolaire.

Afin d'intéresser le personnel enseignant à la fréquentation scolaire, accordez à chaque titulaire de classe, une prime en argent, déterminée par la présence en classe de chaque élève : le montant de la prime devant être en raison inverse des absences.

Encouragez aussi les travaux des maîtres et des élèves par des visites aux classes faites avec bienveillance.

IV.—MAISONS D'ÉCOLE ET DÉPENDANCES

Certaines corporations ne semblent pas réaliser l'importance qu'il y a de tenir les écoles et leurs dépendances dans un état de propreté à l'épreuve de toute critique et compromettent par ce fait la santé des enfants et des titulaires. Il faut absolument que les articles 63 et suivants des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique soient observés.

Il est de rigueur que, dans la dernière quinzaine du mois d'août, vous fassiez faire un nettoyage complet des écoles et de leurs dépendances : si vous n'avez pas le temps d'y voir vous-mêmes, vous devez nommer un régisseur (article 2723 du *Code scolaire*) qui s'occupera de cette question importante et qui vous fera son rapport lorsque le tout sera terminé pour la rentrée des classes au 1er de septembre suivant.

Cette visite ne doit pas être superficielle : il faut examiner la cave, voir s'il n'est pas resté certaines matières qui peuvent vicier l'air, si elle est saine, si les soupiraux et le solage sont en bon ordre ; faire laver les planchers, les murs, les plafonds, etc., y compris ceux du logement, ainsi que le mobilier ; laver les fenêtres intérieures et extérieures après vous être assurés qu'elles fonctionnent bien et quelles ne manquent pas de vitres ; voir si les portes ferment bien, si le mobilier n'a pas besoin de certaines réparations ; si les cheminées et les poêles ont un tirant suffisant, faire un ramonage des tuyaux et des poêles ; examiner les ventilateurs, etc.

Enlever tout ce qui peut être inutile ou nuisible dans les greniers et autres pièces de l'école. Nettoyer le hangar, le passage et les lieux d'aisances et ayant soin de vider les fosses à fonds. Blanchir à la chaux l'intérieur et l'extérieur des dépendances. Nettoyer le puits et le réparer, s'il est nécessaire, ainsi que l'emplacement de l'école.

En faisant ce ménage tous les ans aux vacances, et en tenant pendant l'année les écoles très propres, tel que l'exigent les règlements, outre le bien-être que vous procurez aux élèves et aux titulaires, vous ne sauriez croire l'économie qui en résulterait.

V.—RETENUE SUR LE SALAIRE DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES

(Arts 3012, 3019, 3027, 3028, 3029 et 3030 du *Code scolaire*)

Les commissaires et les syndics d'écoles, en vertu des articles 3012 et 3019 du *Code scolaire*, ont le droit de faire chaque année sur le salaire des instituteurs et des institutrices laïques diplômés ou non, qui enseignent dans une école sous leur contrôle, une retenue dont le taux est actuellement et sera jusqu'à nouvel ordre, de 2½% ; car le surintendant, en vertu des mêmes articles, est tenu de son côté de faire, à même la subvention payable à chaque corporation scolaire pour la même année, une semblable retenue qu'il doit verser au fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, au crédit de chaque instituteur et de chaque institutrice.

Cette retenue est exigible, quoiqu'il n'en ait pas été fait mention dans l'acte d'engagement.

Elle doit être faite sur le salaire de l'année courante et non sur le salaire de l'année précédente.

Cette retenue doit se faire lors du paiement du salaire, c'est-à-dire sur le salaire de chaque mois, mais elle peut être et elle est généralement faite sur le salaire du dernier mois.

Dans le rapport annuel des commissaires les noms de tous les instituteurs et institutrices laïques qui ont enseigné dans leur municipalité, ainsi que le montant qui leur a été payé doivent être mentionnés, quand même ces instituteurs et institutrices n'auraient enseigné qu'une partie de l'année.

Le fonctionnaire de l'enseignement primaire qui désire, en sus du traitement fixe qu'il reçoit des commissaires ou syndics d'écoles, comprendre comme faisant partie de ce traitement, tous les avantages qu'il retire de sa position, tel que le logement, l'éclairage et le chauffage, les primes et gratifications qu'il reçoit, doit en informer l'inspecteur lors de sa visite.

Les inspecteurs d'écoles me transmettent à la fin de chaque année scolaire un rapport spécial sur le traitement des fonctionnaires de leur district qui lui ont exprimé le désir de faire compter les avantages dont ils ont bénéficié et les primes et gratifications qu'ils ont reçues dans l'année.

Et la retenue sur ces avantages, primes et gratifications, est faite par mon département à même la subvention payable aux municipalités, en même temps que la retenue sur le salaire régulier.

Les primes et gratifications comptent en sus des avantages de logement, d'éclairage et de chauffage dont l'inspecteur d'écoles doit faire l'évaluation conformément à l'article 3030 du *Code scolaire*, et n'entrent pas dans cette évaluation.

Les inspecteurs d'écoles doivent remettre au secrétaire-trésorier de chaque municipalité scolaire un extrait de leur rapport concernant le traitement des fonctionnaires de cette municipalité qui désirent faire compter leurs avantages et primes, afin que le secrétaire-trésorier puisse faire la retenue, non seulement sur le traitement payé par la municipalité, mais aussi sur ces avantages et primes.

VI.—ÉLECTIONS AU SCRUTIN SECRET

Je vous prie de relire, dans ma circulaire du 12 mai 1919, le paragraphe concernant les élections qui doivent se faire au *scrutin secret*, dans certaines municipalités.

VII.—LA FÊTE DES ARBRES

Cette année, la date de la fête des arbres est fixée au 29 avril pour la région de Montréal et au 6 mai pour celle de Québec.

Il est du devoir de la commission scolaire de favoriser avec enthousiasme ce jour de la Fête des arbres. Que sur chaque emplacement scolaire, plusieurs arbres d'ornement judicieusement choisis soient plantés en présence des élèves par une personne compétente. Ce sera là une leçon d'horticulture pratique en même temps qu'un bel exemple de civisme. En embellissant le terrain de l'école, les commissaires et les syndics apprennent aux enfants quel cas nous devons faire du bon ordre et du bon goût autour des maisons.

Et le bon ordre et le bon goût régnant autour de chaque maison de cultivateur comme autour de chaque école, n'est-ce pas la campagne embellie, rendue plus agréable à la jeunesse comme à l'âge mûr ?

Favorisez aussi les jardins scolaires dans la mesure du possible. Le jardin scolaire fournit l'occasion de la leçon de choses par excellence sur l'agriculture. Le but du jardin scolaire est plus éducatif que technique : il s'agit de donner aux enfants le goût des choses de la terre, de leur faire aimer les beautés de la nature végétale. Les premières impressions de l'enfance sont ineffaçables : ne négligeons donc rien pour favoriser chez les élèves de nos écoles la culture du beau, du bien et de l'utile.

J'ai confiance que, conscients des besoins de l'heure présente, vous vous efforcerez de remplir avec zèle et patriotisme les importants devoirs de votre charge.

Veillez agréer, Messieurs les Commissaires et Messieurs les Syndics, l'assurance de mon entier dévouement.

CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant.

A L'ÉCOLE NORMALE DE VALLEYFIELD

Vendredi, le 7 mai dernier, avait lieu à l'École normale de Valleyfield, la huitième séance annuelle des Anciennes Elèves de la maison. Les élèves actuelles firent les frais de la séance, qui fut particulièrement bien réussie. S. G. Mgr J.-M. Emard, évêque de Valleyfield, présidait cette fête de l'éducation. Une adresse fut présentée "aux anciennes" par la présidente du Cercle pédagogique de l'école normale, Mlle Annette Lefebvre. Mlle Régina Laboursonnière, institutrice, répondit à cette adresse. L'Inspecteur général des écoles catholiques donna une causerie pédagogique sur le "caractère", puis les normaliennes jouèrent un magnifique drame en trois tableaux : "La Bienheureuse Jeanne d'Arc."

M. le Chanoine L.-U. Mousseau, Principal, présenta l'Inspecteur général en termes heureux et S. G. Mgr l'évêque de Valleyfield termina cette jolie séance par une magnifique allocution.

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE MAI 1920

Séance du 19 mai 1920.
(Avant-midi).

PRÉSENTS :—L'honorable Cyrille-F. Delâge, président ; Mgr l'archevêque d'Ottawa Messieurs les évêques de Valleyfield, de St-Hyacinthe, de Joliette, de Haileybury, de Rimouski, Mgr le vicaire-apostolique du Golfe-St-Laurent ; M. l'abbé Arthur Lapointe, représentant Son Eminence le cardinal Bégin ; Mgr Georges Gauthier, auxiliaire, représentant l'archevêque de Montréal ; M. l'abbé Léon Maurice, représentant Mgr l'évêque de Chicoutimi ; Mgr P.-J.-A. Lefebvre, représentant Mgr l'évêque de Sherbrooke ; M. l'abbé Auguste Lelaidier, représentant Mgr l'évêque de Trois-Rivières ; Mgr Zéphirin Lahaye, représentant Mr l'évêque de Nicolet ; M. l'abbé Joseph Gallant, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown ; Mgr Zéphirin Lorrain, représentant Mgr l'évêque de Pembroke ; l'honorable Thomas Chapais, l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. Jules-Edouard Prévost, M. John Ahern, M. Hyacinthe-A. Fortier, l'honorable juge W. Mercier, M. Auguste-M. Tessier, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay, M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lectures de lettres de Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie et administrateur du diocèse de Québec, désignant M. l'abbé Arthur Lapointe pour représenter Son Eminence le cardinal Bégin, de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'évêque de Chicoutimi, de Mgr l'évêque de Sherbrooke, de Mgr l'évêque de Trois-Rivières, de Mgr l'évêque de Nicolet, de Monseigneur l'évêque de Charlottetown et de Mgr l'évêque de Pembroke, déléguant respectivement Mgr Georges Gauthier, M. l'abbé Léon Maurice, Mgr P.-J.-A. Lefebvre, M. l'abbé Auguste Lelaidier, Mgr Zéphirin Lahaye, M. l'abbé Joseph Gallant et Mgr Zéphirin Lorrain, pour les représenter à la présente session du comité.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le président souhaite la bienvenue à Sa Grandeur Mgr Joseph-Romuald Léonard, évêque de Rimouski, qui assiste pour la première fois à une réunion du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique dont il est membre *ex-officio*.

L'honorable M. Delâge demande que Mgr F.-X. Ross soit admis dans la salle des délibérations afin qu'il puisse donner des explications au sujet du nouveau programme d'études ; cette demande est agréée unanimement et Mgr Ross prend un siège avec les membres du Comité.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

L'honorable juge W. Mercier propose, appuyé par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Valleyfield, et il est unanimement résolu que l'inscription suivante soit faite au procès-verbal de cette séance :

“ Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a appris avec chagrin la mort de sir Louis-A. Jetté, ancien membre de ce Comité, qui s'est toujours vivement intéressé à la cause de l'Instruction publique et qui, pendant les nombreuses années qu'il a été membre de ce Comité, n'a cessé de se dévouer au progrès de l'éducation en cette Province et au perfectionnement intellectuel de sa race.

"Le Comité prie M. le Surintendant de l'Instruction publique de transmettre une copie de cette résolution aux membres de la famille du regretté sir Louis-A. Jetté."

Le Comité prend communication du rapport suivant qui lui est soumis par le sous-comité chargé de la préparation d'un nouveau programme d'études :

"Votre sous-comité a l'honneur de faire rapport qu'il s'est réuni deux fois depuis la dernière session du Comité catholique, le 5 février et le 16 avril derniers. Le 16 avril, les membres de votre sous-comité ont tenu trois longues séances afin de terminer leur travail et ils ont maintenant l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le "PROGRAMME D'ÉTUDES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE, PRÉCÉDÉ DE NOTES CONCERNANT L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET L'ORGANISATION DISCIPLINAIRE, ET ACCOMPAGNÉ D'INSTRUCTIONS PÉDAGOGIQUES," lequel a été imprimé et dont un exemplaire a été adressé, il y a quelques jours, à chacun des membres du Comité catholique.

"Ce programme est tel qu'adopté par votre sous-comité à sa dernière réunion, à l'exception cependant de la phrase suivante qui y a été ajoutée, à la demande de M. l'abbé Desrosiers, rapporteur, à la 29^{ième} et à la 30^{ième} ligne de la page 73 : "Cependant, dans les grands centres où l'anglais est de première utilité, on pourra en commencer l'enseignement dès la 2^{ième} année."

"Le tout humblement soumis,

(Signé)

CYRILLE-F. DELAGE,

Président.

M. l'abbé Desrosiers, rapporteur du sous-comité du programme, et Mgr Ross donnent des explications sur les principes qui ont guidé le sous-comité en préparant le nouveau programme ; puis il s'élève une discussion à laquelle prennent part M. Jules-Edouard Prévost, l'honorable juge Martineau, M. H.-A. Fortier, Mgr Emard, l'honorable juge Tellier, M. John Ahern et M. Nérée Tremblay. A midi, la discussion est ajournée à deux heures et demie de l'après-midi.

Séance du 19 mai 1920.

(Après-midi.)

PRÉSENTS:—L'honorable Cyrille-F. Delage, Surintendant, Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr l'évêque de Joliette, Mgr l'évêque de Haileybury, Mgr le vicaire-apostolique du Golfe-St-Laurent, Mgr Georges Gauthier, M. l'abbé Arthur Lapointe, M. l'abbé Léon Maurice, Mgr P.-J.-A. Lefebvre, M. l'abbé Auguste Lelaidier, Mgr Zéphirin Lahaye, M. l'abbé Joseph Gallant, Mgr Zéphirin Lorrain, Mgr F.-X. Ross, l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. Jules-Edouard Prévost, M. Hyacinthe-A. Fortier, l'honorable juge W. Mercier, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Il est donné lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Rimouski, déléguant Mgr F.-X. Ross pour le représenter à la présente séance.

La discussion est continuée sur la question du programme d'études par Mgr F.-X. Ross, Mgr l'évêque de Haileybury, l'honorable Dr Guerin, l'honorable juge Martineau, l'honorable juge Robidoux, etc., et il est proposé par Mgr F.-X. Ross, appuyé par Mgr Latulipe "que soit retranchée de la page 73, la seconde phrase du septième paragraphe, ajoutée au texte approuvé par le sous-comité, laquelle se lit comme suit : "Cependant dans les grands centres où l'anglais est de première utilité, on pourra en commencer l'enseignement dès la deuxième année."—Cette motion est adoptée.

Il est ensuite proposé par l'honorable juge Martineau, appuyé par l'honorable juge Robidoux, que la phrase suivante soit ajoutée après la première ligne du septième paragraphe de la page 73 : "Cependant, dans les centres urbains, on pourra en commencer l'enseignement dès la deuxième année, si la commission scolaire le juge à propos."

Cette motion étant mise aux voix,

Ont voté pour : Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr P.-J.-A. Lefebvre, Mgr Zéphirin Lorrain, l'honorable Dr Guerin, l'honorable juge Robidoux, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Tellier, l'honorable juge Martineau, M. Jules-Edouard Prévost, l'honorable juge Mercier, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay (14) ;

Ont voté contre : Mgr l'évêque de Joliette, Mgr l'évêque de Haileybury, Mgr Georges Gauthier, Mgr le vicaire-apostolique du Golfe-St-Laurent, M. l'abbé Arthur Lapointe, M. l'abbé Léon Maurice, M. l'abbé Auguste Lelaidier, Mgr Zéphirin Lahaye, Mgr F.-X. Ross, M. Hyacinthe-A. Fortier (10).

La motion de l'honorable juge Martineau est en conséquence adoptée.

Il est ensuite résolu, sur proposition de l'honorable juge Mercier, appuyé par M. Jules-Edouard Prévost : "Que le "Programme d'études de l'école primaire élémentaire précédé " de notes concernant l'organisation pédagogique et l'organisation disciplinaire et accompagné d'instructions pédagogiques", tel qu'amendé par la résolution qui précède, soit approuvé et que le sous-comité reçoive instruction de le compléter en y ajoutant le programme relatif à l'enseignement de la langue anglaise pour les écoles anglaises, et de préparer le plus tôt possible le programme de l'école primaire complémentaire".

M. Jules-Edouard Prévost propose qu'une indemnité de \$2,000.00, prise à même les fonds du Comité catholique, soit accordée aux membres du sous-comité du nouveau programme d'études, et que cette somme soit partagée par le Surintendant entre les membres de ce sous-comité proportionnellement au travail accompli par chacun d'eux.—Adopté.

Mgr F.-X. Ross déclare que ses nombreuses occupations l'empêcheront à l'avenir de pouvoir continuer à faire partie du sous-comité du programme d'études, et il croit en conséquence devoir offrir sa démission comme membre de ce sous-comité. Il est unanimement résolu que la prise en considération de la démission de Mgr Ross soit remise à la prochaine session.

Mgr l'archevêque d'Ottawa fait part au Comité de la mort de M. Albert Bouvrette, professeur à l'École normale des filles de Hull, et, après avoir fait l'éloge de ce professeur distingué, Mgr C.-H. Gauthier propose, appuyé par M. Hyacinthe-A. Fortier, "que M. Roch Aubry, actuellement instituteur à Montréal, soit nommé à la position de professeur à l'École normale de Hull, en remplacement de M. Bouvrette, décédé."—Adopté.

M. H.-A. Fortier propose, appuyé par M. Nérée Tremblay, "que le gouvernement soit respectueusement prié d'accorder à la veuve de M. Albert Bouvrette une indemnité égale à trois mois du traitement que son mari recevait comme professeur à l'École normale de Hull."—Adopté.

Après explications données par l'honorable M. Delâge, le Comité recommande la création d'un nouveau district d'inspection qui comprendra tout le comté de Frontenac.

La formation de ce district permettra de diminuer le nombre des écoles à visiter dans huit districts environnants, lesquels auront à l'avenir les délimitations suivantes :

1.—DISTRICT DE L'INSPECTEUR CUROT.—Le comté de Stanstead ; les municipalités scolaires de Compton, canton et village, l'Assomption-de-Waterville, Bury, St-Paul-de-Scottstown, Ditton, Emberton, Ste-Marguerite-de-Lingwick, St-Isidore-d'Auckland, Clifton, Clifton-Est, St-Venant, Hereford, Auckland, dans le comté de Compton ; les municipalités scolaires Eastman, St-Etienne-de-Bolton, Bolton-Est, St-Cajetan-de-Potton, dans le comté

de Brôme ; les municipalités scolaires de Orford, St-Elie-d'Orford et Ascot, dans le comté de Sherbrooke, soit 137 écoles ;

2.—DISTRICT VACANT PAR LA DÉMISSION DE L'INSPECTEUR ROY :—Le comté de Brome, excepté les municipalités scolaires de Eastman, St-Etienne-de-Bolton, Bolton-Est, St-Cajetan-de-Potton ; le comté de Missisquoi, excepté les municipalités scolaires de St-Jacques-de-Clarenceville et de St-Thomas-de-Clarenceville ; le comté de Shefford, excepté les municipalités scolaires de Ely-Nord, Ely-Sud, Stukely-Nord, Laurenceville et Ste-Anne-de-Stukely ; la municipalité scolaire de l'Ange-Gardien, dans le comté de Rouville, soit 152 écoles ;

3.—DISTRICT DE L'INSPECTEUR GENEST-LABARRE :—Le comté de Sherbrooke, excepté les municipalités scolaires de Orford, St-Elie-d'Orford et Ascôt ; le comté de Richmond ; les municipalités scolaires d'Ely-Nord, Ely-Sud, Stukely-Nord, Laurenceville et Ste-Anne-de-Stukely, dans le comté de Shefford ; la municipalité scolaire de Ste-Christine, dans le comté de Bagot, soit 142 écoles.

4.—DISTRICT DE L'INSPECTEUR COTÉ :—Les municipalités scolaires de St-François, St-Zacharie, Ste-Aurélié, St-Côme, village et paroisse, St-Théophile, St-Gédéon-de-Marlow, St-Martin-de-Jersey, St-Georges, Aubert-Gallion, St-Benoît-Joseph-Labre, St-Honoré-de-Shenly, Metgermette, dans le comté de Beauce ; les municipalités scolaires de St-Prosper et de St-Benjamin-du-Lac-à-Busque, dans le comté de Dorchester, soit 134 écoles ;

5.—DISTRICT DE L'INSPECTEUR TANGUAY :—Le comté de Beauce, excepté les municipalités scolaires de St-François, St-Zacharie, Ste-Aurélié, St-Côme, village et paroisse, St-Théophile, St-Gédéon-de-Marlow, St-Martin-de-Jersey, St-Georges, Aubert-Gallion, St-Benoît-Joseph-Labre, St-Honoré-de-Shenly, Metgermette ; les municipalités scolaires de St-Bernard et de St-Maxime-de-Scott, dans le comté de Dorchester, soit 129 écoles ;

6.—DISTRICT DE L'INSPECTEUR GUAY :—Le district reste comme précédemment, moins les municipalités scolaires de St-Bernard et de St-Maxime-de-Scott, dans le comté de Dorchester, soit 145 écoles ;

7.—DISTRICT DE L'INSPECTEUR GOSSELIN :—Ce district reste comme précédemment, moins les municipalités scolaires de St-Zacharie, Ste-Aurélié, dans le comté de Beauce, St-Prosper et St-Benjamin-du-Lac-à-Busque, dans le comté de Dorchester, soit 146 écoles ;

8.—DISTRICT DE L'INSPECTEUR BEAUDET :—Ce district reste le même que précédemment, moins la municipalité scolaire de St-Pierre-de-Broughton, dans le comté de Beauce, soit 150 écoles.

Une communication de M. l'abbé J.-O. Maurice, actuellement en voyage d'études en Europe, est soumise au Comité catholique, lequel ne croit devoir prendre aucune action à ce sujet.

Il est donné lecture de plusieurs lettres par lesquelles le révérend Père J.-A. Charlebois, au nom de la communauté des Cleres de Saint-Viateur, le révérend Frère Henri, au nom de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, et le révérend Frère Ls-Edouard, au nom des Frères du Sacré-Cœur, demandent l'autorisation d'augmenter le prix de vente de leurs livres de classe approuvés par le Comité catholique. Le Comité décide de remettre à la prochaine session la prise en considération de ces demandes.

Et la séance est ajournée, la prochaine réunion devant avoir lieu le 4ième mercredi du mois de septembre prochain.

J.-N. MILLER,

Secrétaire.

DOCUMENTS SCOLAIRES

LE CONSEIL NATIONAL D'ÉDUCATION (1)

Le Conseil National d'Éducation a terminé la série de ses réunions vendredi soir dernier. Les délégués, au nombre d'une trentaine, venus de toutes les provinces du Dominion, ont travaillé ferme, trois jours durant, le problème scolaire avec la conviction sincère d'accomplir une œuvre patriotique de toute première importance. Leurs études ont surtout visé au relèvement de la profession d'instituteur, à établir les conditions d'une enquête qui sera faite incessamment sur leur formation et sur les manuels usités dans les écoles. Une résolution a été prise en vue de rendre obligatoire l'instruction secondaire.

* * *

Ce qu'il faut en penser au point de vue catholique et canadien-français est assez difficile à déterminer d'une façon exacte. Considérées en elles-mêmes, quelques-unes des résolutions adoptées pourront assurément, si elles sont appliquées en tenant compte des circonstances du milieu, amener d'utiles réformes. D'autres sont répréhensibles et même radicales.

Aussi bien est-il nécessaire pour établir la portée du travail accompli par le Conseil National, de le rattacher à l'idée qui a inspiré et guidé la Conférence de Winnipeg dont il n'est que le prolongement permanent.

* * *

Ici encore les cadres ne sont pas bien définis. On y voit assurément que cette conférence qu'on a qualifiée du titre pompeux de "premier parlement éducationnel du Canada" eut pour objectif "la création d'un civisme Canadien". On veut inspirer à nos fins d'enseignement un "idéal plus élevé", on veut donner plus d'importance "aux facteurs moraux et spirituels". Ce qu'on localise plus difficilement c'est la source de ces facteurs moraux et spirituels ; ce qui est plus indéterminé, c'est la nature de cet idéal, la norme qui formera la base de cette éducation civique. On cherche vainement dans le volumineux rapport de la conférence et la phraséologie assez nette des résolutions quelque chose de précis sur ce point capital.

Il existe cependant des indices assez apparents pour guider une étude sérieuse ou, tout au moins, pour légitimer une certaine méfiance.

Je ne fais qu'indiquer : En tout premier lieu, le mouvement est parti du Manitoba, la province la plus radicale et la plus persécutrice du pays en matière scolaire. Il y aurait ici un intéressant pointage à faire ; combien des meneurs de ce mouvement sont complices d'un sectaire Norris.—Il y a ensuite l'assimilation des immigrants qui est à l'ordre du jour dans les quatre provinces de l'Ouest, la récente agitation autour de l'École Nationale, l'importation organisée de professeurs anglais protestants.

Il y a le contrôle presque exclusif de la Conférence par l'élément anglo-protestant.

Il y a surtout les moyens par lesquels la Conférence veut atteindre ses fins.

De toutes nos difficultés scolaires, du moins pour la question qui nous occupe, la plus difficile à résoudre c'est assurément la coexistence au pays de deux grandes races de croyances, de civilisation, de langue, de mentalité et d'aspirations différentes. De ce fait découlent

(1) Reproduit du *Droit*, d'Ottawa, du 24 février 1920.

nécessairement des divergences de vues et de procédés dont il faut tenir compte, à moins que l'on ne confonde le civisme avec l'assimilation.

Or, quels sont les moyens préconisés par la Conférence de Winnipeg : la fondation d'associations comme le Boys' Scout, Boys' Brigade, Cadet Corps, Canadian Girls in Training, Girls Guide, etc., etc., toutes associations établies apparemment pour le développement des aptitudes physiques, la pratique de l'hygiène, la serviabilité, la solidarité, l'amour de l'étude, etc.

On saisit de suite ce qu'il y a d'incomplet et parfois de répréhensible dans ces moyens. Une race latine que des siècles de catholicisme ont pénétrée de vie surnaturelle a une tout autre idée du vrai civisme. Pour elle, il naît de la vie morale, de l'accomplissement du devoir, de la pratique de la justice collective et distributive ; pour elle, le civisme, c'est la fleur naturelle de la charité et du respect, c'est le fruit non pas seulement de certaines règles de vie sociale, mais encore et surtout de la grâce qui en est la sève toujours suffisante.

Au reste, ces genres d'associations de parade s'accordent mal avec nos mœurs françaises, toutes faites de réserve, de modestie et d'intimité, à nos coutumes toutes imprégnées de vie familiale.

Il y a plus grave. Ces associations qu'on nous propose sont les organes officiels de la propagande protestante. Elles sont le véhicule de la pensée sectaire. Il n'est pas de ministre qui n'ait ses Boy's Scouts et son Girl's Guide.

La conférence de Winnipeg n'est donc pas nationale, elle est protestante ; elle est aussi anglaise. Double motif pour nous de nous tenir sur nos gardes, quels que soient les compliments qu'on nous adresse et la sympathie qu'on nous témoigne.

Et la Conférence d'Ottawa ! Appréciée en tenant compte de ces remarques, il est plus que légitime de surveiller le travail qu'elle va entreprendre.

Malgré tout le soin qu'il y a mis, le Conseil National d'Éducation n'a pas voté que des mesures indifférentes ou de nature plutôt spéculative.

Cette enquête (survey) sur les manuels de classe et sur la formation pédagogique des instituteurs peut être grosse de conséquences.

Évidemment on ne peut nier que, sagement conduite et par qui de droit, une enquête en ces matières pourrait peut-être amener certains redressements et diriger de sages mesures. Mais, de quelle autorité jouit ce Conseil anglo-protestant pour accomplir cette tâche ? Quelle compétence possède-t-il pour enquêter sur la formation de nos instituteurs français et catholiques ?

Sans vouloir critiquer pour le simple plaisir de la chose, on ne peut s'empêcher de regarder d'un mauvais œil que l'enquête sur l'histoire soit exclusivement confiée à l'université de Toronto. L'étude de l'histoire est trop importante pour laisser passer sans protester le fait que les découvreurs et les pionniers du pays aient été oubliés.

Au reste, on a trop l'expérience de ce à quoi aboutissent d'ordinaire ces indiscrettes investigations, pour la conduite desquelles on recherche moins la compétence que la mentalité. Elles ne sont qu'un moyen de former l'opinion publique pour les fins que l'on poursuit. L'enquête du Dr Merchant sur les écoles bilingues ontariennes et les mesures draconiennes qui suivirent est un cas typique du genre.

Ajoutons que le Conseil a déjà le souci de prendre contact avec le grand public. Il a requis à cette fin le concours de la presse et d'agences de publicité. Les "Rotary Clubs" l'appuient fortement.

D'autres mesures seraient aussi à relever. Ainsi celle qui préconise l'enseignement secondaire obligatoire jusqu'à l'âge de 17 et 18 ans. On ne voit pas par où elle pourrait être pratique pour certaines classes de la société. Cette résolution d'ailleurs est en contradiction avec les droits des parents et tient à l'idée socialiste. On ne peut s'empêcher de rêver une société où tous les citoyens des deux sexes, y compris les manœuvres et les domestiques, seraient bacheliers-ès-arts !

Que conclure de tout ceci ? En présence de ces faits, si l'on comprend bien l'esprit et les procédés de la Conférence de Winnipeg, si l'on tient compte du travail d'assimilation qui se fait dans l'Ouest, du récent mouvement en faveur de l'École Nationale, de l'oubli voulu ou non de groupes qui sont importants et surtout de la façon ordinaire de procéder des Anglais, qui sont opportunistes et créent l'occasion si elle manque, on ne peut se défendre d'un certain doute sur le but véritable poursuivi par les promoteurs de ce mouvement.

Chose certaine, c'est qu'il crée pour nous de graves dangers. Le principal, le danger fondamental c'est la propagande protestante, c'est un contact plus intime des idées subversives de notre foi, de nos mœurs, de nos habitudes, de nos aspirations. C'est le danger fondamental, puisque tous les autres s'y rattachent plus ou moins immédiatement comme cause à effet, tels : la centralisation et l'uniformité de l'enseignement, les livres communs, le contrôle de l'enseignement pédagogique, l'introduction parmi nous d'associations protestantes, l'assimilation elle-même.

Cn se prend à penser que là où la persécution ouverte a failli, on espère que le contact et l'influence directe réussiront. C'est la méthode employée actuellement contre la France catholique.

Notre devoir en tout ceci est de rester invinciblement attachés à nos traditions, nos coutumes, nos institutions, notre foi, d'affirmer partout ce que nous sommes, ce que nous voulons rester. Nous devons ne pas cesser de répéter à nos compatriotes protestants que nous voulons n'accepter rien qui nuise à notre développement dans le sens de notre génie français et catholique.

Notre règle de conduite, en présence de tous les efforts d'union et de bonne entente qui surgissent partout, doit être une irréductible volonté d'être traités d'égal à égal et d'obtenir que l'on tienne compte de nos divergences ethniques, sociales et religieuses.

La Conférence de Winnipeg pas plus que le Conseil National d'Éducation ne paraissent jusqu'ici tenir suffisamment compte de ces particularités. Il nous faut veiller et être sur nos gardes.

J.-EDM. CLOUTIER.

MÉTHODOLOGIE

LA RÉDACTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Aujourd'hui nous étudierons une fable que les élèves apprendront à réciter, et dont ils tireront un sujet de rédaction. Il va de soi que la récitation de morceaux est un puissant moyen d'aider les élèves à composer, si on leur a fourni l'occasion d'en bien pénétrer le sens. A cette fin, il faut étudier les mots, les phrases, les idées et les pensées ; observer l'ordre et la liaison des éléments du texte ; faire oralement ou par écrit le compte-rendu du morceau.

On pourra procéder à peu près comme ci-dessous, après la lecture de cette fable :

LA PERSÉVÉRANCE :

Au mois de septembre dernier,
 Une souris trottait dans son grenier
 Le long du mur. Soudain elle s'arrête,
 Lève la tête,

Flaire, reffaire, avise un petit trou
 Par où
 Son œil peut distinguer de succulentes choses
 Dans le grenier voisin :
 Du lard, du suif, des noix et du raisin.
 Mais pour le trou, ses formes sont trop grosses :
 " Je n'entrerai jamais dedans ;
 " Autant vaudrait perdre mon temps
 " A tenter d'attraper la lune avec mes dents."
 Ayant ainsi pensé, voilà que la petite
 S'esquive, mais revient bien vite ;
 Puis au bout de quelques instants
 Se dresse vers le trou, le gratte et le regratte
 Avec ses dents, avec sa patte,
 Pour l'agrandir
 Et l'arrondir ;
 Et vers le soir, ma travailleuse
 Ayant bien grignoté, suant, fondant en eau,
 Se retire toute joyeuse
 De pouvoir y fourrer la moitié du museau.
 Le lendemain, même courage,
 Même empressement à l'ouvrage.
 Elle passa sa tête, ensuite tout son corps,
 Et voilà ma souris dehors.

Ayez sa persévérance,
 Son courage, sa patience,
 Et vous viendrez à bout
 De tout.

(FRÉDÉRIC JACQUIER).

M.—Quel est le titre de ce morceau ?

E.—Le titre est : La persévérance.

M.—Que fait connaître le premier vers ?

E.—Le premier vers fait connaître "au mois de septembre dernier".

M.—Je ne demande pas de me citer mot à mot le premier vers ;
 je demande ce que fait connaître le premier vers. Jules, répondez
 par un seul nom après le verbe connaître.

E.—Le premier vers fait connaître le temps.

M.—Quel temps ?

E.—Le temps de la fable.

M.—Le temps de la fable ? Cela ne dit rien. Que fait le personnage
 de cette fable ?

E.—Il n'y a pas de personnage ; il n'est parlé que d'une souris.

- M.—Jules, dites-nous le nom du personnage de cette fable.
 E.—C'est la souris, qui est le seul personnage de cette fable.
 M.—Comment voyez-vous que la souris est un personnage ?
 E.—Je vois cela parce que l'auteur la fait parler comme une personne.
 M.—Jules, vous allez répondre, vous, à la question : Que fait connaître le premier vers.
 E.—Il fait connaître le temps de l'action.
 M.—Quelle action.
 E.—L'action que fait la souris en trottant dans le grenier.
 M.—Le verbe trottait exprime-t-il la principale action de la souris ?
 E.—La principale action est d'avoir agrandi le trou pour passer dans le grenier voisin.
 M.—Nous reviendrons à l'action que vous appelez principale. Pourquoi l'auteur dit-il : *son grenier*, au lieu de *le grenier* ?
 E.—La souris habitait le grenier ; c'était son logis.
 M.—Que signifie *avise* ?
 E.—Il signifie aperçoit.
 M.—Que dit la souris en voyant le trou ?
 E.—Elle dit qu'elle n'entrera jamais dans ce trou-là.
 M.—Quels vers nous disent que la souris trouve impossible de passer par le trou ?
 E.—Ce sont les vers 12e et 13e.
 M.—Que signifient ces deux vers ?
 E.—Ils signifient que tenter de passer par ce trou-là, c'est une chose impossible.
 M.—Que veut dire *s'esquive* ?
 E.—Cela veut dire s'éloigne, se sauve.
 M.—S'esquiver signifie s'éloigner, s'en aller, mais d'une certaine manière..... Qui va dire comment on s'éloigne en s'esquivant ?
 E.—En s'esquivant, on s'éloigne en se cachant comme si on avait peur.
 M.—C'est bien cela : c'est s'éloigner furtivement. Que signifie *ayant bien grignoté* ?
 E.—Il signifie ayant bien rongé, grugé.
 M.—Que veut dire grignoter dans son sens général ?
 E.—Il signifie manger lentement en rongant.
 M.—Donnez-en un exemple.
 E.—Grignoter une croûte de pain, un biscuit.
 M.—Que signifie *fondant en eau* ?
 E.—Cela signifie *étant toute en transpiration*.
 M.—Que signifie *fourrer* dans le 24e vers ?
 E.—Il signifie passer.
 M.—Il signifie plutôt *introduire*. Est-ce bien cela le premier sens du verbe fourrer ?

E.—Dans son sens propre, il signifie garnir de fourrure.

M.—Connaissez-vous une expression populaire formée de ce verbe ?

E.—.....

M.—Vous n'avez pas entendu dire : "Il a fourré son nez dans cette affaire-là" ?

E.—Oui, pour vouloir dire : Il s'est mêlé d'une affaire qui ne le regarde pas.

M.—L'adjectif *ma*, devant souris et travailleuse, est-il employé pour marquer la possession ?

E.—Non, M.

M.—Comment voyez-vous qu'il ne marque pas la possession ?

E.—La travailleuse ou la souris ne lui appartient pas.

M.—Pourquoi l'auteur a-t-il employé l'adjectif *ma* ?

E.—Il a dû employer ce mot-là pour donner plus d'intérêt.

M.—Nous avons déjà vu que notre, dans l'expression "notre homme" (l'homme dont il était question dans un récit) donnait du piquant ; il en est de même des pronoms *te*, *vous*, employés comme mots explétifs au lieu d'être de véritables compléments. Dans quels vers se trouve la morale de cette fable.

E.—Elle se trouve dans les quatre derniers vers.

M.—Pouvons-nous faire notre profit de cette leçon ?

E.—Oui, M.

M.—Comment en tirer profit ?

E.—En ne vous décourageant pas dans nos entreprises.

M.—Souvent vous vous découragez à la moindre difficulté, et vous abandonnez un devoir de classe, ou vous le faites mal, sans vous donner la peine de chercher. Et si vos parents vous laissaient libres, combien parmi vous quitteraient l'école ! Qu'en pensez-vous, Jules ? Dites-nous ce qui vous manque.

E.—C'est vrai, M....., c'est la persévérance qui manque.

M.—Cependant vous avez intérêt à vous instruire : vous voulez lire des livres, le journal ; écrire vos lettres ; compter les achats et les ventes ; enfin faire vos affaires par vous-mêmes. Il y a quelque chose qui demande encore plus de persévérance que l'étude ou la poursuite d'une entreprise rapportant un profit matériel. Devinez quoi ? Pensez aux défauts que nous pouvons avoir.

E.—C'est de se corriger de ses défauts.

M.—Et si le défaut est enraciné, si le vice est grand, que faut-il ?

E.—Il faut encore plus de courage et de persévérance.

M.—C'est vrai ; mais voyons-nous facilement nos défauts, convenons-nous volontiers de nos vices ?

E.—Nous voyons mieux ceux des autres.

M.—A quoi doit penser celui qui constate un défaut chez son voisin ?

E.—Il doit penser qu'il en a, lui aussi, des défauts.

M.—Et cette pensée peut-elle lui servir dans ses rapports avec ses camarades ?

E.—Elle doit le rendre plus tolérant, plus indulgent à leur égard.

M.—C'est ce qu'il doit faire, s'il veut que les autres le traitent dans la même mesure. Que doivent les enfants, les écoliers, à ceux qui leur signalent leurs défauts et qui les aident à s'en corriger ?

E.—Ils doivent de la reconnaissance à tous ceux qui les aident à se corriger de leurs défauts.

M.—Est-ce cela que vous faites toujours, Jean ?

E.—Non, M....., malheureusement, cela me déplaît, cela me fâche quelquefois.

M.—Avez-vous raison de vous fâcher ?

E.—J'ai tort, je le comprends.

M.—Que pensez-vous d'un élève qui crie devant tout le monde les défauts de son camarade, sans prétexte de l'aider à s'en corriger ?

E.—Je pense qu'il manque de charité et de savoir-vivre ; ce n'est pas un ami qui agit ainsi.

M.—Considérez-vous comme ami celui qui vous approuve dans tout ce que vous faites, bien ou mal ?

E.—Ah ! non.

M.—Que doit faire un ami véritable ?

E.—Il doit nous empêcher de faire le mal.

M.—Un ami qui mérite ce beau nom, ne saurait conseiller la moindre injustice, le plus léger manquement à la politesse. Sachez choisir vos amis.

Maintenant il faut tirer un sujet de rédaction de la fable ou de la causerie que nous venons de faire. Rappelez-vous la persévérance d'un de vos camarades d'il y a deux ans, Lucien Lebon, qui, malgré son peu de mémoire, savait toujours ses leçons. Commencez par le faire connaître, puis décrivez les efforts qu'il faisait pour apprendre, et terminez par le résultat de son travail persévérant.

Modèle :

LA PERSÉVÉRANCE

Avec du courage et de la persévérance on vient à bout de tout.

Lucien était le dernier de sa classe, non pas tant pour manque d'application que par défaut d'aptitude.

Son père lui dit, un soir qu'il s'informait de son travail à l'école : "Ah ! tu feras comme moi, je le vois bien, tu quitteras l'école sans pouvoir écrire et compter pour les besoins de la vie ; si tu comprenais ma gêne de m'adresser aux autres pour écrire mes lettres, faire certains calculs, tu t'appliquerais encore plus."

Ces paroles, pourtant prononcées avec calme, et sans blâme comme sans amertume, eurent de l'effet sur l'esprit de l'enfant. Il ne répondit point : il croyait avoir fait son possible ; cependant il se dit tout bas : "J'apprendrai, coûte que coûte".

Dès ce moment, Lucien travailla avec une ardeur inaccoutumée. Attentif aux explications et aux résumés des leçons du maître, il apprit à se passer du mot à mot que sa mémoire rebelle ne pouvait retenir, et qui d'ailleurs est peu profitable. Il fallait le voir, pendant la classe d'arithmétique, harceler son maître de questions, pour mieux comprendre. Et, en présence des difficultés qu'il rencontrait dans la solution des problèmes donnés en devoir, il recourait aux lumières d'un camarade plus avancé.

Aussi quelle fut sa joie et celle de ses parents, lorsque, l'année suivante, ils lui dirent : "Lucien, maintenant, sur la ferme, non seulement tu peux nous aider de tes bras, tu peux faire la correspondance, calculer nos ventes et nos achats et tenir nos comptes."

Par son courage et sa persévérance, Lucien a donné le bon exemple à ses camarades, a fait le bonheur de ses parents et s'est préparé un bel avenir.

N. TREMBLAY.

LECON D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

Is the boy in the picture sitting or standing ? He is sitting.

On what is he sitting ? He is sitting on a chair, I suppose.

Why do you only suppose that it is on a chair that he is sitting ?

I only suppose that it is a chair on which he is sitting because, I don't see what he is sitting on.

Why don't you see what he is sitting on ? I don't see it because it is hidden,—it is not visible .

How is it hidden ? It is hidden by the table.

By what table is it hidden ? It is hidden by the table at which he is sitting.

He must be sitting very close to the table ? He is sitting very close to it ; his legs and feet are completely under it ; the front of his body from his waist down is hidden by it.

Can't you tell by his back on what he is sitting ? No, I can't tell by his back on what he is sitting.

Why can't you tell by his back on what he is sitting ? I can't tell by his back on what he is sitting, for the very best of reasons, I don't see his back.

Why don't you see his back ? I don't see it because it is not turned towards me.

Is he sitting facing you ? No, he is not sitting facing me.

How is he sitting with respect to you ? He is sitting sideways with respect to me.

Which of his sides is turned towards you ? His left side is turned towards me.

What kind of table is he sitting at ? I suppose it is a dining-room table.

Why do you think it is a dining-room table ? I think it is a dining room table because it is covered with a white table-cloth.

Already Three-Hour Cooked



Give some other reason for supposing that it is a dining-room table ? On it there is a milk-jug, a sugar-bowl and a plate.

Try again. The boy sitting at the table has a spoon in his hand.

You say in his hand as if he had only one hand ; you should have stated in which hand. I don't think it is necessary to specify which hand ; when one says of a person that he or she has something in his or her hand, every one understands that the right-hand is meant.

Why does every one understand, if you say of a person that he has something in his hand, that you are alluding to his right hand ? The reason is not hard to find ; from their earliest years children are taught

to use the right hand in preference to the left, in cases where only one hand is used.

What is the shape of the table ? It is a long table with rounded corners.

What is the boy doing ? He is not doing anything or he is doing nothing.

Where are the boy's arms from his elbows down ? They are resting on the table.

In what position are they resting on the table ? They are resting flat on the table.

On the table, directly in front of the boy, what is there ? There is a plate, on the table directly in front of the boy.

Is it a large plate or a small plate ? It is neither .

If the plate is neither large nor small what is it ? It is medium-sized ; it is a medium-sized plate.

Is it far from the boy or close to him ? It is quite close to him.

What are the thumb and some of the fingers of his left hand doing ? They are touching the edge of the plate.

How is the spoon which the boy has in his right-hand turned ? It is turned up.

Describe the position of the fingers and thumb of the boy's right-hand. His fingers are closed on the handle of the spoon and his thumb is pressing against the handle not far from the bowl.

Is there anything on the plate ? There is nothing on the plate except a dark border.

Where on the plate is the border ? It is not far from the edge of the plate.

Is the border ornamental or plain ? It is plain .

What shape is the border ? It is circular.

What is the color of the border ? It is black or dark blue.

What is a border of the shape and size of the one on the plate called ? It is called a ribbon border.

Do you think that there was something on the plate and that the boy has eaten it ? No, I don't think there was something on the plate and that the boy has eaten it ; I am sure the boy has not eaten anything off the plate.

What makes you sure that he has not eaten anything off the plate ? Two things make me sure of it : in the first place, the plate is clean, in the second, the boy is holding the spoon in a vertical position with the bowl above his thumb ; if the spoon had been used, anything that remained in it would drop on to the boy's thumb and hand and soil them.

If the boy has not eaten what is he doing ? He is waiting for something to eat.

You think then that he is waiting to begin a meal ? Yes, I think he is waiting to begin a meal.

What meal do you suppose is he about to take? I am pretty certain that he is going to take breakfast.

Does he seem impatient? No, he does not seem at all impatient.

On his face what is there? On his face there is a very pleasant smile.

At what is he smiling? It is difficult to describe what he is smiling at.

Why do you find it difficult to describe what he is smiling at? I find it difficult because it is something new, something unusual, something very uncommon, something altogether out of the ordinary, something never before heard of, something unheard of, something not believable, something unbelievable, something not credible, something incredible, something contrary to the laws of nature, something unnatural, something outside of my experience, something astonishing, something. . . Oh, I can't say any more. I think you have said enough; you appear to have a very rich vocabulary; if you continue to improve you will become a living dictionary, a walking dictionary; now make an effort to describe the wonderful something at which the boy is so cheerfully smiling.

Well, sir, the boy must have already seen what I am speaking about, otherwise I don't think he would be greeting it with a cheerful smile, I imagine that he would be frightened the first time.

Never mind the feelings of the boy the first time he set eyes on the apparition to which you are alluding, but describe it as well as you can.

Travelling through the air from the left and a little in front of the boy, is a good sized bowl, almost full of a pasty granulated substance, which I imagine is porridge, or boiled oats; the bowl is inclined slightly downwards in the direction of the table, as if it intended to alight on it; this wonderful bowl, singular to say, is provided with three wings; two to propel it through the air and one at the back to steer it, I suppose. Now, sir, is that not something wonderful? Yes, my boy, that is something really wonderful; do you believe it is a picture of something that really happened? No, sir, I believe that it is due to the imagination of a skilful advertiser.

Very good, indeed, what think you was his idea? It is difficult to say; perhaps he wished to say that the oats which he has for sale, make so light a dish, that they float through the air when cooked according to his process; perhaps he simply wished to attract people's attention to something new in the shape of prepared oats.

Now why is the boy holding the spoon? He knows what is coming and he is getting ready to transfer some of the contents of the aerial bowl to his plate.

When the transfer has been made will he immediately begin to eat, do you think? No, I am pretty sure that he will pour some of the contents of the jug of cream or milk, over the oats and then he will sprin-

kle some sugar from the sugar-bowl on top of the whole before he begins his breakfast.

Don't you think it would be better to sprinkle the sugar on the oats before pouring milk or cream over the dish ? I had not thought of that, but I think it would be much better do so.

Besides the milk jug, sugar-bowl and plate what else is there on the table ? There are four books on the table besides the milk jug, sugar-bowl and plate.

What have you to say of these books ? They are all of the same size and are fastened together with a strap.

Of what is the strap made ? I suppose it is made of leather.

Whose books are they ? I imagine they are the boy's.

Are they school books ? I believe that the man who made the picture intended to convey the idea that they were school books, belonging to the boy, who had placed them on the table, while taking his breakfast, before starting for school, but they are not real school books.

Why do you say that they are not real school books. It is easy to see that these are not real school books, real school books are never of the same size.

Do you know that you are sharp ? I don't think I am sharp, but I know something about real school books.

What clothes has the boy on ? I can only speak positively of what I see ; he has on a negligée shirt, a soft collar, and a big necktie.

What is a negligée shirt ? A negligée shirt is a special make of shirt which is not starched ; it is soft.

What advantage is there in wearing a negligée shirt ? The advantage is that the boy is not obliged to wear a coat over it.

Is there anything singular about this boy's breakfast ? Yes, there are two singular things about this boy's breakfast ; in the first place the boy is singular for he is alone ; in the second place his breakfast is singular for it consists of a single dish.

J. AHERN.

LE RECENSEMENT AGRICOLE

Nous attirons de nouveau l'attention du personnel enseignant sur l'importance du recensement auquel il est appelé à collaborer au cours du présent mois. Que chaque instituteur et chaque institutrice se fassent un devoir de suivre les instructions données par M. G. E. Marquis, dans *l'Enseignement Primaire* de mai dernier.

CONGRÈS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Le 8 juin aura lieu à Sainte-Agathe un grand congrès des commissaires et des syndics des écoles du district de M. l'inspecteur R. Maltais. L'honorable Secrétaire de la province, l'honorable Surintendant de l'Instruction publique et l'Inspecteur général des écoles catholiques prendront part à ce congrès.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LES COMMANDEMENTS DE DIEU

Dieu, mes enfants, est notre Maître, ne l'oubliez pas ; il ne nous a pas seulement fait connaître certaines vérités que nous devons croire, mais encore il nous a ordonné de faire certaines choses et nous a défendu d'en faire certaines autres. Ces ordres, ces lois, c'est ce que nous appelons les *commandements de Dieu*. Il y en a dix ; voyons dites-moi quel est le premier de ces commandements ; vous les connaissez, puisque vous les récitez chaque jour dans votre prière.

JEAN.—Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement.

—C'est cela ; ce commandement nous fait connaître, comme vous l'entendez, qu'il faut aimer Dieu et l'adorer ; c'est ce que vous faites principalement par les prières que vous récitez, matin et soir, à l'église, en classe, etc. Et ces prières, vous les adressez soit à Dieu, soit aux saints ; peu importe, puisqu'elles sont toujours en l'honneur de Dieu, et lui montrent que nous croyons en lui, en sa puissance, en sa bonté, que nous avons espoir en sa miséricorde, que nous l'aimons par-dessus tout. Voilà pourquoi ces prières doivent être faites avec soin, sans dissipation, sans distractions ;

prier Dieu, c'est ce que nous faisons de plus sérieux, de plus utile sur la terre.

Après Dieu, c'est à nos parents que nous devons la vie et tout ce que nous avons ; c'est pourquoi les devoirs que nous avons à remplir à leur égard, viennent immédiatement après ceux qui nous sont prescrits envers Dieu.

"Honore ton père et ta mère," nous est-il dit ; et par cet honneur, il faut entendre le respect, la tendresse, la reconnaissance et le dévouement que nous devons avoir pour nos parents. Cela semble d'ailleurs tout naturel, quand on comprend tout ce que nos parents ont fait pour nous ; mais quand on songe combien il y a eu de mauvais fils, d'enfants sans cœur, on comprend que Dieu ait établi un commandement spécial pour nous obliger, sous peine de mériter l'enfer, à rendre à nos parents les hommages auxquels ils ont droit de notre part. Un petit enfant qui désobéit à ses parents, leur fait de la peine, leur répond mal, attache peu d'importance à tout cela ; c'est un malheur, car s'il se conduit ainsi étant encore jeune, que ne fera-t-il pas quand il sera plus âgé, et que peut-être alors son père et sa mère seront à sa charge ? Ayons pour nos parents la plus affectueuse tendresse, et quelque chose du respect que nous avons pour Dieu.

LANGUE FRANÇAISE

RÉCITATIONS

Pour les séances de fin d'année et les distributions de prix

COURS ÉLÉMENTAIRE

L'écolier docile.

Adieu ! petit chéri, vous vous rendez en classe ;

Ne vous y faites pas punir.—

Non maman, pour cela que faut-il que je fasse ?

Une chose, obéir.

J'obéirai, maman. Il tient si bien parole

Que, depuis lors, on a plaisir

A le voir tout joyeux partir pour son école
Et tout joyeux en revenant.

L. RATISSONNE.

Le houx.

Par le houx épineux un jeune enfant blessé,
A son père, en pleurant, racontait sa disgrâce.
"Le maudit arbrisseau de dards tout hérissé
Dans ce petit bosquet devrait-il trouver place ?

A quoi sert-il ? à piquer les passants !"

—A donner quelquefois des leçons de prudence,
A vous prouver mon fils, par votre expérience,
Qu'il faut s'éloigner des méchants.

BRESSIER.

Le boulanger

—Que fais-tu là, boulanger ?
 —Je fais du pain pour manger ;
 Tu vois, je pétris ma pâte.
 Le monde a faim ; je me hâte.

—Mais tu gémis, boulanger ?
 —Je gémis sans m'affliger :
 Je geins en brassant la pâte.
 Le monde a faim ; je me hâte.

—Qu'as-tu fait là, boulanger ?
 —J'ai, pour faire un pain léger,
 Mis du levain dans ma pâte.
 Le monde a faim ; je me hâte.

—Et puis après, boulanger ?
 —Dans mon four je vais ranger
 Tous mes pains de bonne pâte.
 Le monde a faim ; je me hâte.

—N'as-tu pas chaud, boulanger ?
 —Si, mais pour m'encourager,
 La chaleur dore ma pâte
 Que je retire en grande hâte.

—Merci, brave boulanger !
 Le monde pourra manger."

Jean AICARD.

Le mouchoir.

(Récit)

Tu dis : "Ce n'était qu'un mouchoir !
 En venant, je l'ai laissé choir
 Près de l'école, sur la route."
 Ce mouchoir, sais-tu ce qu'il coûte ?
 Si tu veux le savoir, écoute !

D'un geste large de la main,
 Le laboureur sème le lin.

Le lin mûrit, on le moissonne,
 A la ménagère on le donne.

On fait, en érasant le lin,
 La filasse avec chaque brin.

La ménagère alors le file,
 Le fuseau tourne et tourne, agile.

Voilà du fil. Le tisserand
 Pour le mettre au métier le prend.

Et le tisserand fait la toile
 Dont le marchand fera la voile,
 La chemise et le bon mouchoir
 Qu'un gaspilleur laissera choir.

Mais tu prendras garde sans doute,
 Puisque tu sais tout ce que coûte
 De temps, de travail et d'effort
 Le bon mouchoir fait de lin fort.

A. AUBERT.

COURS MOYEN**Trop gratter cuit, trop parler nuit**

(Proverbe)

Julie a entendu plusieurs fois sa maman dire ce proverbe à sa sœur quand celle-ci est trop disposée à parler ; elle demande à sa maman ce que cela signifie.

Quand tu as un petit bobo qui te démange un peu, tu le grattes jusqu'à ce qu'il soit devenu très enflammé et très douloureux. Si tu l'avais laissé tranquille, il ne te ferait pas mal : Trop gratter cuit.

Quand tu entends raconter quelque chose de mal sur quelqu'un, tu t'empresses de le répéter, ce qui est très vilain, et si ton bavardage vient aux oreilles de la personne en question, elle se fâche et quelquefois elle peut te donner une bonne correction. Si tu avais su te taire, tu ne te serais pas exposée à une réprimande ou à un châtimement. Trop parler nuit.

Ce proverbe s'applique aux enfants et même aux grandes personnes, j'espère que tu en feras ton profit.

Depuis ce temps, Julie a bien soin de ne plus tourmenter ses bobos quand elle en a, ni de rapporter ce qu'elle entend.

Le fermier et son chien

Un fermier était allé dans son champ pour réparer une brèche à une de ses clôtures. A son retour, il trouva le berceau où il avait laissé son fils unique endormi renversé sans dessus dessous ; les vêtements du pauvre petit étaient tout déchirés et tout sanglants ;

son chien, couvert de sang aussi, était couché auprès du lit. S'imaginant aussitôt que l'animal avait tué son enfant, il lui fendit la tête avec la cognée qu'il tenait à la main. Mais en retournant le berceau, il vit son enfant sain et sauf ; à terre était un énorme serpent mort. Le chien fidèle l'avait étranglé, sauvant ainsi la vie du fils de son maître avec un courage digne d'une autre récompense. Ce touchant spectacle lui apprit d'une manière frappante combien il est dangereux de s'abandonner trop précipitamment aux mouvements soudains d'une colère aveugle.

Le laboureur et ses enfants

Un riche fermier devenu vieux, et dont la santé déclinait depuis quelque temps, voyant qu'il n'avait plus de longs jours à vivre, rassembla ses fils autour de son lit. "Mes chers enfants, dit le moribond, je vous recommande, comme ma dernière volonté, de ne pas vous défaire de la ferme qui est dans notre famille depuis cent ans. Car, pour vous révéler un secret que mon père, m'a confié et que je crois devoir vous faire connaître aujourd'hui, il y a un trésor caché quelque part dans les champs, quoique je n'aie jamais pu découvrir l'endroit précis où il est enfoui. Cependant, aussitôt que la moisson sera rentrée, cherchez, n'épargnez nulle peine, et je suis sûr que vous n'aurez pas perdu votre temps." Le sage vieillard ne fut pas plus tôt dans la tombe et l'époque par lui indiquée arrivée, que ses fils se mirent à l'ouvrage avec ardeur et ne laissèrent pas un pouce des terres de leur ferme sans l'avoir tourné et retourné vigoureusement. Il en résulta que, bien qu'ils ne trouvassent pas ce qu'ils cherchaient, leurs terres rapportèrent une moisson beaucoup plus abondante que celle de leurs voisins. Au bout de l'an, comme ils faisaient leurs comptes et calculaient leurs gains extraordinaires : "Je parierais, dit un des frères plus avisé que les autres, que c'est là le trésor caché dont mon père voulait parler. Il est sûr, du moins, que nous avons appris par l'expérience que le travail est lui-même un trésor."

La mort et la vie

La nuit vient ; elle est froide et sombre ;
Plus de fleurs, plus de chants d'oiseaux ;
Sur toutes choses planent l'ombre
Et le silence des tombeaux...
Une étoile a lui dans l'espace,
Hélas ! et le jour s'est enfui ;
Enfant de ce monde où tout passe,
Je dois m'éteindre comme lui !

Mais bientôt la brillante aurore
Viendra rajeunir nos vallées,
Et ses larmes feront éclore
Mille fleurs et mille chansons...
Le jour renaît et, dans l'espace,
Le soleil radieux a lui,
Enfant de ce monde où tout passe,
Je dois renaître comme lui !...

Un jour, sur ma froide poussière,
Un cœur d'ami viendra gémir...
O frère, sèche ta paupière !
Frère, l'homme ne peut mourir.
Je vis, et pour moi dans l'espace
Le soleil éternel a lui ;
Enfant d'un monde où rien ne passe,
Je suis immortel comme lui !...

COURS SUPÉRIEUR

L'Abeille

Dans ses travaux suivons l'abeille.
Se laissant abuser par des vaines couleurs,
S'en va-t-elle au hasard sucer toutes les fleurs
Dont l'aurore emplit sa corbeille ?
Avide uniquement de sucs et de parfums,
Éléments généraux de son trésor céleste,
Sur l'humble serpolet, sur la sauge modeste,
Sur les œillets les plus communs,
Comme sur la plus belle rose,
Nous voyons qu'elle se repose :
Et la mélisse et les bouquets
Nous voyons qu'elle cherche au fond des verts bosquets
Que le buisson défend de son épine aiguë.
Elle aime à les caresser ; mais
La vit-on s'arrêter jamais
Sur les pavots ou la cigüe ?
Profitez de l'exemple, apprentis beaux esprits :
De l'abeille prudente imitateurs fidèles,
Pour produire de bons écrits,
Nourrissez-vous de bons modèles.

ARNAULT.

La sucrerie

Le soleil fond la neige et fait rayonner l'eau ;
 Dans les branches frémit la sève prisonnière ;
 Et l'érable, sentant la chaleur printanière,
 Verse ses pleurs de miel au godet de bouleau.

Dans le lointain d'azur une rose fumée
 Flotte sur le bois plein de bruits harmonieux ;
 Elle monte d'un feu de sarments résineux
 Où chauffe en gazouillant une onde parfumée.

Le paysan, joyeux, fait bouillir, en chantant,
 L'eau d'érable.—L'esprit enflammé par le sucre
 Que doit lui rapporter sa récolte de sucre,
 Qui s'entasse et lui jette un reflet miroitant.

Et pendant qu'il surveille, au fond de sa cabane,
 Le feu qui convertit la sève en sirop blond,
 Son fils, les seaux aux bras, la raquette au talon,
 Est en train d'amasser une nouvelle manne.

Vidant chaque godet où chaque arbre a pleuré,
 Il se hâte à travers la neige et la broussaille.
 Et l'érable lui verse alors par son entaille
 Les exquises senteurs dont il est saturé.

Cependant le soleil à l'horizon s'incline ;
 Il est grand temps de mettre au feu le bassin d'or ;
 Et le vieux sucrier, pendant qu'on danse encor,
 Court attiser la flamme où brûle la résine.

Puis à la crémaillère il suspend le chaudron ;
 Et sur l'âtre brasier qui pétille et qui ronfle
 Le miel éblouissant de l'arbre bout et gonfle.
 WILLIAM CHAPMAN.

L'avare Harpagon cherchant sa cassettes

Au voleur ! au voleur ! à l'assassin ! au
 meurtrier ! Justice, juste ciel ! Je suis perdu,
 je suis assassiné ; on m'a coupé la gorge, on
 m'a dérobé mon argent. Qui peut-ce être ?

Qu'est-il devenu ? Où est-il ? Où se cache-
 t-il ? Que ferai-je pour le trouver ? Où cou-
 rir ? Où ne pas courir ? N'est-il pas là ?
 N'est-il point ici ? Qui est-ce ? Arrête...
 Mon esprit est troublé, et j'ignore où je suis,
 qui je suis et ce que je fais. Hélas ! mon
 pauvre argent, mon cher ami, on m'a privé
 de toi ! et, puisque tu m'es enlevé, j'ai
 perdu mon support, ma consolation, ma
 joie ; tout est fini pour moi, et je n'ai plus
 que faire au monde ! Sans toi il m'est
 impossible de vivre. C'en est fait ; je
 n'en puis plus, je me meurs, je suis mort,
 je suis enterré ! N'y a-t-il personne qui
 veuille me ressusciter en me rendant mon
 cher argent, ou en m'apprenant qui l'a pris ?
 Hé ! que dites-vous ? Ce n'est personne...
 Il faut, qui que ce soit qui ait fait le coup,
 qu'avec beaucoup de soin on ait épié l'heure ;
 et l'on a choisi justement le temps que je
 parlais à mon traître de fils. Sortons. Je
 veux aller quérir la justice, et faire donner
 la question à toute ma maison, à servantes,
 à valets, à fils, à fille, et à moi aussi. Que
 de gens assemblés ! Je ne jette mes regards
 sur personne qui ne me donne des soupçons
 et tout me semble mon voleur. Hé ! de
 quoi est-ce qu'on parle là ? de celui qui m'a
 dérobé ? De grâce, si l'on sait des nouvelles
 de mon voleur, je supplie que l'on m'en dise.
 Allons vite, des commissaires, des archers,
 des prévôts, des juges, des potences, des
 gênes et des bourreaux. Je veux faire
 pendre tout le monde ; et, si je ne retrouve
 mon argent, je me pendrai moi-même après.

MOLIÈRE.

MATHÉMATIQUES**ARITHMÉTIQUE****PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS**

1. La somme de deux nombres est 2304 et leur quotient est 8. Quels sont ces nombres ?

Solution : Si le quotient des deux nombres est 8 il est évident que le grand nombre est 8 fois le petit et que leur somme contient 8 fois le petit nombre plus 1 fois le petit, c'est-à-dire 9 fois le petit.

9 fois le petit nombre = 2304, la somme des deux nombres.

1 fois le petit nombre = $2304 \div 9 = 256$, le petit nombre.

Rép.

8 fois le petit nombre = $256 \times 8 = 2048$, le grand nombre.

Rép.

2. La somme de deux nombres est 5681 ; le quotient du grand divisé par le petit est 15 avec un reste de 129. Quels sont les nombres ?

Solution : Si le quotient de deux nombres est 15 et qu'il reste 129 il est évident que le grand nombre est 15 fois le petit avec en plus 129, et que la somme des deux nombres diminuée de 129 contient 15 fois le petit *plus* 1 fois le petit, c'est-à-dire 16 fois le petit nombre.

$5681 - 129 = 5552$, la somme qui diminuée de 129 = 16 fois le petit nombre.

16 fois le petit nombre = 5552.

1 fois le petit nombre = $5552 \div 16 = 347$, le petit nombre.

Rép.

$(347 \times 15) + 129 = 5205 + 129 = 5334$, le grand nombre.

Rép.

Ou $5681 - 347 = 5334$, le grand nombre. *Rép.*

3. La différence de deux nombres est 8334 et leur quotient est 19. Quels sont ces nombres ?

Solution : Le grand nombre diminué du petit nombre = 8334, la différence des deux nombres.

La différence contient le petit nombre 1 fois de moins que le grand nombre, c'est-à-dire $19 - 1 = 18$ fois.

18 fois le petit nombre = 8334.

1 fois le petit nombre = $8334 \div 18 = 463$, le petit nombre.

Rép.

19 fois le petit nombre = $463 \times 19 = 8797$, le grand nombre

Rép.

Ou $8334 + 463 = 8797$, le grand nombre. *Rép.*

4. La différence de deux nombres est 4524. Le quotient du grand divisé par le petit est 36 avec un reste de 114. Quels sont ces nombres ?

Solution : Le grand nombre diminué du petit et du reste = 36 fois le petit *moins* 1 fois le petit = 35 fois le petit.

$4524 =$ le grand nombre diminué du petit nombre.

$4524 - 114 = 4410$, le grand nombre diminué du petit et du reste.

35 fois le petit nombre = 4410.

1 fois le petit nombre = $4410 \div 35 = 126$, le petit nombre.

Rép.

36 fois le petit + 114 = $(126 \times 36) + 114 = 4536 + 114 = 4650$, le grand nombre. *Rép.*

Ou $4524 + 126 = 4650$, le grand nombre. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Ecrivez les fractions plus grandes que $\frac{3}{8}$ et qui aient le même numérateur. *Rép.* $\frac{3}{7}, \frac{3}{6}, \frac{3}{5}, \frac{3}{4}$.

2. Ecrivez les fractions plus grandes que $\frac{5}{9}$ et qui aient le même dénominateur.

Rép. $\frac{6}{9}, \frac{7}{9}, \frac{8}{9}$.

3. Ecrivez les fractions plus petites que $\frac{7}{12}$ et qui aient le même dénominateur.

Rép. $\frac{6}{12}, \frac{5}{12}, \frac{4}{12}, \frac{3}{12}, \frac{2}{12}, \frac{1}{12}$.

4. J'ai reçu \$75. après avoir dépensé les $\frac{7}{12}$ de ce que j'avais et j'ai maintenant \$19. de plus que je ne possédais d'abord. Combien avais-je ?

Solution : $\$75 - \$19 = \$56$. Si je n'avais reçu que \$56. j'aurais eu une somme égale à ce que j'avais d'abord ; ainsi $\$56 =$ ce que j'ai dépensé = les $\frac{7}{12}$ de ce que j'avais.

$\frac{7}{12}$ de ce que j'avais = \$56.

$\frac{1}{12}$ de ce que j'avais = $(56 \div 7)$.

$\frac{12}{12}$ de ce que j'avais = $\frac{56 \times 12}{7} = \$8 \times 12 = \$96$. *Rép.*

5. Partagez $\frac{47}{48}$ en deux parties dont la différence soit $\frac{3}{4}$. *Rép.*

Solution : $\frac{47}{48} + \frac{3}{4} = \frac{47}{48} + \frac{36}{48} = \frac{83}{48} = 2$ fois la grande partie.

$\frac{83}{48} \div 2 = \frac{83}{96}$, la grande partie. *Rép.*

Autrement : $\frac{47}{48} - \frac{3}{4} = \frac{47}{96} - \frac{83}{96} = \frac{11}{96}$ la petite partie. *Rép.*

$\frac{11}{48} \div 2 = \frac{11}{96}$, la petite partie. *Rép.*

$\frac{47}{48} - \frac{11}{96} = \frac{94}{96} - \frac{11}{96} = \frac{83}{96}$, la grande partie. *Rép.*

6. Un ouvrier ferait un ouvrage en $2\frac{1}{2}$ jours de 12 heures ; un deuxième ouvrier en 3 jours ; un troisième ouvrier en $3\frac{1}{4}$ jours ; les trois ouvriers travaillant ensemble mettraient combien de jours ? Combien d'heures ?

Solution : Dans 1 jour le 1er fait 1 sur $2\frac{1}{2} = \frac{2}{5}$ de l'ouvrage.

Dans 1 jour le 2e fait $\frac{1}{3}$ de l'ouvrage.

Dans 1 jour le 3e fait 1 sur $3\frac{1}{4} = \frac{4}{13}$ de l'ouvrage.

Travaillant ensemble, les 3 ouvriers, dans 1 jour, feraient

$\frac{2}{5} + \frac{1}{3} + \frac{4}{13} = \frac{78}{195} + \frac{65}{195} + \frac{60}{195}$.

$\frac{78}{195} + \frac{65}{195} + \frac{60}{195} = 1$ jour.

$\frac{203}{195} = 1$ jour.

$\frac{1}{195} = \frac{1}{203}$

$\frac{195}{195} = \frac{1}{203} \times 195 = \frac{195}{203}$ de jour. *Rép.*

$\frac{195}{203} \times 12 = \frac{2340}{203}$ d'heure = $11\frac{107}{203}$ heures. *Rép.*

Autrement : Le premier met $2\frac{1}{2}$ jours de 12 heures = 30 heures.

Le deuxième met 3 jours de 12 heures = 36 heures.

Le troisième met $3\frac{1}{4}$ jours de 12 heures = 39 heures.

Dans 1 heure le 1er fait $\frac{1}{30}$ de l'ouvrage, le 2e, $\frac{1}{36}$ et le 3e, $\frac{1}{39}$.

$$\frac{1}{30} + \frac{1}{36} + \frac{1}{39} = 1 \text{ heure.}$$

$$\frac{1}{30} + \frac{1}{36} + \frac{1}{39} = \frac{78}{2340} + \frac{65}{2340} + \frac{60}{2340} = \frac{203}{2340} = 1 \text{ heure.}$$

$$\frac{1}{\frac{2340}{203}} = \frac{1}{203}$$

$$\frac{2340}{2340} = \frac{1}{203} \times 2340 = \frac{2340}{203} = 11\frac{107}{203} \text{ heures. } \textit{Rép.}$$

PROBLÈMES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. Un marchand a acheté 1950 livres de marchandises à \$0.37 la livre ; 12% de ces marchandises ayant été avariées, il les a vendues avec une perte de 30% sur le prix d'achat ; mais il a fait sur le reste un bénéfice de 15%. Quel est le prix total de vente et le bénéfice total ?

Solution : $\$0.37 \times 1950 = \721.50 , le coût total.

$\$721.50 \times 0.12 = \86.58 , ce que les 12% auraient rapporté si elles n'avaient pas été avariées.

$\$86.58 \times (100 - 0.30) = \$86.58 \times 0.70 = \$60.606$ prix de vente des marchandises avariées.

$\$721.50 - \$86.58 = \$634.92$, le coût des marchandises non avariées.

$\$634.92 \times (1.00 + 0.15) = \$634.92 \times 1.15 = \$730.158$, prix de vente des marchandises non avariées.

$\$730.158 + \$60.606 = \$790.764$, prix de vente total. *Rép.*

$\$790.764 - \$721.50 = \$69.264$, le bénéfice total. *Rép.*

Autrement : $\$0.37 \times 1950 = \721.50 , le coût total.

$1950 \times 0.12 = 234$, livres avariées.

$\$0.37 \times (1.00 - 0.30) = \$0.37 \times 0.70 = \$0.259$, le prix de vente de 1 livre avariée.

$\$0.259 \times 234 = \60.606 , le prix de vente des marchandises avariées.

$1950 - 234 = 1716$ livres en bon état.

$\$0.37 \times 1716 = \634.92 , coût des marchandises en bon état.

$\$634.92 \times 0.15 = \95.238 le gain.

$\$634.92 + \$95.238 = \$730.158$, prix de vente des marchandises en bon état.

$\$60.606 + \$730.158 = \$790.764$, prix de vente total. *Rép.*

$\$790.764 - \$721.50 = \$69.264$, le gain total. *Rép.*

2. Un marchand achète 540 verges de coton à \$0.22 la verge. Un accident lui en fait perdre 25 verges. Il veut, malgré l'accident, gagner 12% sur le marché. Combien doit-il vendre la verge de ce qui lui reste ?

Solution : $\$0.22 \times 540 = \118.80 , le coût total.

Il lui reste 540 verges - 25 verges = 515 verges.

$\$118.80 \times 0.12 = \14.256 , le gain.

$\$118.80 + \$14.256 = \$133.056$, le prix de vente total.

$\$133.056 \div 515 = \0.258 ou $\$0.26$, le prix de vente d'une verge. *Rép.*

3. Si un fil d'acier subit un allongement de 19.8% au moment de la rupture, quelle sera à la rupture la longueur d'un fil de 12.75 verges à l'état naturel ?

Solution : $12.75 \times (1.00 + 0.198) = 12.75 \times 1.198 = 15.2745$ verges.

Rép.

4. Un marchand qui a acheté 1305 verges d'étoffe à \$2.50 la verge en vend le $\frac{1}{3}$ à \$2.75 la verge. Combien doit-il vendre la verge de ce qui reste pour faire sur le tout un bénéfice de 12% ?

Solution : $\$2.50 \times 1305 = \3262.50 , le coût total.

$\$3262.50 \times 0.12 = \391.50 , le bénéfice qu'il doit réaliser.

$\$3262.50 + \$391.50 = \$3654$, ce que le tout doit être vendu.

$\frac{1}{3}$ de 1305 verges = 435 verges, la partie vendue.

$1305 - 435 = 870$ verges à vendre.

$\$2.75 \times 435 = \1196.25 , somme rapportée par la vente des 435 verges.

$\$3654 - \$1196.25 = \$2457.75$, ce que doivent rapporter les 870 verges qui restent.

$\$2457.75 \div 870 = \2.825 , le prix de vente d'une verge.

Rép.

ALGÈBRE

1. Trouvez la valeur de x dans :

$$5 - \left(\frac{3x}{5} - \frac{x}{12}\right) = \frac{x}{3} - 7\frac{3}{4}.$$

Faisant disparaître la parenthèse on a :

$$5 - \frac{3x}{5} + \frac{x}{12} = \frac{x}{3} - 31\frac{1}{4}.$$

Chassant les dénominateurs en multipliant par 60 :

$$300 - 36x + 5x = 20x - 465.$$

Transposant : $-36x + 5x - 20x = -465 - 300 = -765$.

Réduisant : $-51x = -765$.

Multipliant par moins un : $51x = 765$.

d'où $x = 15$. *Rép.*

2. Une personne emploie $17\frac{1}{2}$ heures pour parcourir une distance de 30 milles et revenir au point de départ ; si en revenant, elle ne peut faire par heure que les $\frac{3}{4}$ de ce qu'elle faisait en allant, on demande combien de temps elle a mis à aller et combien à revenir.

Solution : Soit x le nombre d'heures pour aller et $x \div \frac{3}{4} = \frac{4x}{3}$, le nombre d'heures pour revenir.

$$x + \frac{4x}{3} = 17\frac{1}{2} = \frac{35}{2}.$$

Chassant les dénominateurs en multipliant par 6 :

$$6x + 8x = 105.$$

$$14x = 105.$$

$$x = \frac{105}{14} = 7\frac{1}{2} \text{ heures pour aller. } \textit{Rép.}$$

$$\frac{4x}{3} = \frac{105}{14} \times \frac{4}{3} = 10 \text{ heures pour revenir. } \textit{Rép.}$$

Autrement : Soit x le nombre de milles par heure en allant et $x \times \frac{3}{4} = \frac{3x}{4}$ le nombre de milles par heure en revenant.

$$\frac{30}{x} + \left(30 \div \frac{3x}{4}\right) = 17\frac{1}{2} = \frac{35}{2}$$

$$\frac{30}{x} + \frac{120}{3x} = \frac{35}{2}$$

Classant les dénominateurs en multipliant par $6x$:

$$180 + 240 = 105x$$

$$105x = 420$$

$$x = \frac{420}{105} = 4, \text{ le nombre de milles par heure en allant.}$$

$$30 \div 4 = 7\frac{1}{2} \text{ heures. } \textit{Rép.}$$

$$\frac{3x}{4} = \frac{3 \times 4}{4} = 3, \text{ le nombre de milles par heure en revenant.}$$

$$30 \div 3 = 10 \text{ heures pour revenir. } \textit{Rép.}$$

3. A résoudre :

$$\frac{7x - 5y}{3} + 5x = 4y + 1 \dots\dots\dots (1)$$

$$\frac{5x - 3y}{5} - \frac{3x - 2y}{2} = 2x - 8 \dots\dots\dots (2)$$

Chassant les dénominateurs de (1) et (2) :

$$7x - 5y + 15x = 12y + 3 \dots\dots\dots (3)$$

$$10x - 6y - 15x + 10y = 20x - 80 \dots\dots\dots (4)$$

Transposant (3) et (4) :

$$7x + 15x - 5y - 12y = 3 \dots\dots\dots (5)$$

$$10x - 15x - 20x - 6y + 10y = -80 \dots\dots\dots (6)$$

Réduisant (5) et (6) :

$$22x - 17y = 3 \dots\dots\dots (7)$$

$$-25x + 4y = -80 \dots\dots\dots (8)$$

Multipliant (7) par 25 et (8) par 22 :

$$550x - 425y = 75 \dots\dots\dots (9)$$

$$-550x + 88y = -1760 \dots\dots\dots (10)$$

Ajoutant (10) à (9)

$$-337y = -1685 \dots\dots\dots (11)$$

Multipliant (11) par moins un : $337y = 1685 \dots\dots\dots (12)$

$$y = 1685 \div 337 = 5. \textit{ Rép.} \dots\dots\dots (13)$$

Substituant 5 la valeur de $17y$ à $17y$ dans (7) :

$$22x - 85 = 3 \dots\dots\dots (7)$$

$$22x = 3 + 85 = 88 \dots\dots\dots (14)$$

$$x = 88 \div 22 = 4. \textit{ Rép.} \dots\dots\dots (15)$$

4. Un train en marche depuis une heure s'arrête pendant 24 minutes, après quoi il continue sa route aux $\frac{4}{5}$ de sa vitesse primitive et arrive 15 minutes en retard. Si l'arrêt s'était produit 5 milles plus loin de la gare de départ, le train serait arrivé 2 minutes plus tard. Trouver la vitesse primitive du train et la distance totale parcourue.

Solution : Soit x la distance à parcourir après l'arrêt ;
alors $x - 5$, la distance à parcourir si l'arrêt avait lieu 5 milles plus loin.

soit $5y$ la vitesse initiale par heure.

alors $6y$ la 2^e vitesse.

24 minutes - 15 minutes = 9 minutes = $\frac{3}{20}$ d'heure, le temps gagné par le train au moyen de la vitesse accélérée.

9 minutes - 2 minutes = 7 minutes = $\frac{7}{60}$ d'heure, le temps gagné dans le 2^e cas.

$$\frac{x/5y - x/6y = 3/20 \dots \dots \dots (1)}$$

$$\frac{x-5}{5y} - \frac{x-5}{6y} = 7/60 \dots \dots \dots (2)$$

Chassant les dénominateurs de (1) et (2) :

$$12x - 10x = 9y \dots \dots \dots (3)$$

$$12x - 60 - 10x + 50 = 7y \dots \dots \dots (4)$$

Transposant et réduisant (3) et (4) :

$$2x - 9y = 0 \dots \dots \dots (5)$$

$$2x - 7y = 10 \dots \dots \dots (6)$$

Soustrayant (5) de (6) :

$$2y = 10 \dots \dots \dots (7)$$

$$y = 10/2 = 5 \dots \dots \dots (8)$$

$$5y = 5 \times 5 = 25, \text{ la vitesse initiale. } \textit{Rép.} \dots \dots \dots (9)$$

Substituant 35 la valeur de $7y$ à $7y$ dans (6) :

$$2x - 35 = 10 \dots \dots \dots (6)$$

$$2x = 10 + 35 = 45 \dots \dots \dots (10)$$

$$x = 45 \div 2 = 22\frac{1}{2} \text{ la distance qui restait } \dots \dots \dots (11)$$

Le train avait marché pendant une heure avant l'arrêt, il avait donc parcouru vingt-cinq milles.

$$25 + 22\frac{1}{2} = 47\frac{1}{2}, \text{ la distance totale. } \textit{Rép.} \dots \dots \dots (12)$$

GÉOMÉTRIE

1. Dans un parallélogramme les perpendiculaires entre les côtés parallèles ont respectivement 65 et 91 pieds. Si un des côtés parallèles a 119 pieds, quelle est la longueur du côté adjacent ?

Solution: La surface d'un parallélogramme est égale au produit de sa base par sa hauteur. $119 \times 65 = 7735$, la surface du parallélogramme.

Soit x la longueur du côté inconnu ; le côté inconnu multiplié par l'autre perpendiculaire donnera la surface aussi, c'est-à-dire donnera pour produit 7735. $7735 \div 91 = 85$, le côté adjacent. *Rép.*

2. Les côtés parallèles d'un trapèze ont respectivement 136 et 64 pieds ; les autres côtés sont égaux et ont chacun 85 pieds. Quelle est la surface du trapèze ?

Solution : Si des extrémités du côté qui a 64 pieds on abaisse des perpendiculaires sur le côté parallèle qui a 136 pieds, le trapèze sera partagé en trois parties, un rectangle et deux triangles égaux. La base du rectangle aura 64 pieds et la somme des bases des deux triangles = $136 - 64 = 72$; la base de chaque triangle = $72 \div 2 = 36$. La base de chaque triangle rectangle = 36 pieds et l'hypoténuse = 85 pieds.

La hauteur du triangle qui sera en même temps la hauteur du trapèze = la racine carrée de $85^2 - 36^2 =$ la racine carrée de $(7225 - 1296) =$ la racine carrée de $5929 = 77$.

La surface du trapèze = $[(136 + 64)] \times 77 \div 2 = 7700$ pieds carrés. *Rép.*

3. Une pelouse circulaire de 220 verges de diamètre est entourée d'une piste de 12 pieds de large, quelle est la surface de cette piste en verges carrées ? ($Pi = 22/7$).

Solution : $12 \div 3 = 4$ verges largeur de la piste en verges.

$220 + 4 + 4 = 228$, diamètre du grand cercle formé de la pelouse et de la piste.

$(a + b)(a - b) = a^2 - b^2$, ou la somme de deux nombres multipliés par leur différence = la différence de leurs carrés.

$(228 + 220)(228 - 220) = 448 \times 8 = 3584$, la différence des carrés de 228 et de 220.

$\frac{3584 \times 22}{4 \times 7} = 128 \times 22 = 2816$ verges carrées, surface de la piste. *Rép.*

4. Trouver en verges, au dix-millième près, le rayon d'un cercle dont la circonférence est égale au périmètre d'un carré de 2 acres $\frac{1}{2}$ de surface. ($Pi = 3.1416$).

Solution : Dans 1 acre il y a 4840 verges, alors 2 acres $\frac{1}{2} = 4840 \times 2.5 = 12100$ verges, la surface du carré.

La racine carrée de 12100 = 110 verges, le côté du carré.

$110 \times 4 = 440$ verges, le périmètre du carré et aussi la circonférence du cercle.

$440 \div (2 \times 3.1416) = 440 \div 6.2832 = 70.028$ verges. *Rép.*

J. AHERN.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

UN INSULAIRE DE L'AUNIS ÉMIGRÉ EN LA NOUVELLE-FRANCE

(Pour l'Enseignement primaire).—(Suite) (1)

Nos trois voyageurs se rendirent à Montréal pour y faire les derniers préparatifs de leur départ. Frichet séjourna chez sa belle-sœur, dame Jean Guy, et n'eut garde d'oublier de rendre également visite à son autre belle-sœur, Marie-Madeleine Lereau, devenue depuis quelques mois, dame Jean LaRoche.

Au bout d'une huitaine, les trois explorateurs se mirent en route, raquettes aux pieds, vêtus de peaux de caribou, le chef enfoncé dans une chaude tuque de laine et traînant sur tabaganes leurs lourds fardeaux.

L'itinéraire suivi fut vraisemblablement celui de la fameuse expédition des soixante-dix Canadiens commandés par de Sainte-Hélène et ses deux plus jeunes frères, d'Iberville et de Maricourt, expédition qui se fit en 1686 et était chargée de déloger les Anglais des postes français de la Baie d'Hudson.

Dans leur descente, en canot, de la rivière Abitibi qui se décharge dans la baie James, ils arrêtaient non loin de son embouchure, au fort Monsipi où les Anglais les "reçurent gracieusement." (2).

Après avoir pris congé de leurs hôtes, les trois Français se rendirent au bord de la mer dont ils longèrent le rivage en atterrissant par étape pour prendre leurs repas ou s'enfoncer dans les giboyeuses forêts du littoral. Un jour que, harassés de fatigue, ils reposaient à l'orée d'un bois, la marée montante souleva peu à peu le canot, puis "un petit vent de terre le poussa bientôt au large". On imagine leur stupéfaction lorsqu'au réveil ils songent à se rembarquer : le canot a disparu ! Leur résolution est bientôt prise de retourner au fort où s'empressent de les devancer des chasseurs anglais, allant prévenir le commandant que ces Français pourraient bien être des espions dont il faut se défier. Ainsi mis sur ses gardes le commandant fait arrêter les voyageurs et retient Jean Peré au fort ; Frichet et son compagnon sont transportés dans l'île de Charleston à dix lieues du rivage. Heureusement là ils sont libres de leurs mouvements, ils peuvent se livrer à la chasse et à la pêche ; aussi eurent-ils bientôt fabriqué un canot d'écorce d'épinette qui les traversa en terre ferme,

A défaut de Peré pour les guider, au retour, ils purent voyager en compagnie d'indigènes amis des Français. A Montréal ils firent la rencontre de M. de la Durantaye, gouverneur de Michillimakinac à qui ils racontèrent leur aventure. Michillimakinac était un important poste de traite qui avait à souffrir du trafic avec les sauvages, des Anglais de la Baie d'Hudson. Aussi M. de la Durantaye fut l'un des plus actifs à promouvoir l'idée de chasser les Anglais des postes qu'ils détenaient au détriment des Français ; et lorsque le marquis de Denonville eut remplacé, comme gouverneur, le trop faible et inapte La Barre, il lui fit connaître l'épisode que nous venons de raconter ; lui apprit que Jean Peré était prisonnier des Anglais et que ses deux compagnons s'étaient enfuis d'une fle où ils avaient été relégués. A ces nouvelles, les négociants de Québec et de Montréal organisèrent l'expédition de soixante-

(1) Voir "l'Enseignement primaire" de mai 1920.

(2) Ce détail et les suivants nous sont presque tous fournis par une lettre de M. de la Durantaye au gouverneur du Canada, M. de Denonville (Documents historiques sur la Nouvelle-France, vol I, p. 553).

dix Canadiens dont nous avons déjà parlé et à laquelle s'adjoignirent trente soldats commandés par le chevalier de Troyes.

Il est regrettable que seuls les chefs des nombreux partis de guerre qui entrèrent en campagne contre les sauvages ou les Anglais, dans le dernier quart du dix-septième siècle, nous soient demeurés connus !

En octobre 1685, la joie fut grande à Sainte-Famille, île d'Orléans, à l'occasion de la première visite de Mgr de Saint-Vallier, grand-vicaire de l'évêque de Québec, et qui, trois ans plus tard, devait revêtir le caractère épiscopal. Monseigneur le grand-vicaire adressa la parole à la religieuse population et promit à M. Lamy, curé, de se rendre au vœu de ses ouailles en faisant incontinent des démarches dans le but d'obtenir de Marguerite Bourgeoys, des Sœurs de son admirable congrégation qui se chargeraient de l'éducation de la jeunesse de cette paroisse. Les négociations eurent un plein et prompt succès, car dès le 11 du mois de novembre suivant, deux filles de Marguerite Bourgeoys quittaient Montréal en route pour l'île d'Orléans ; tandis que Québec ne devait commencer à bénéficier des services des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, qu'au printemps de l'année suivante,

Chez les héritiers de Simon Lereau où résidait François Frichet. Sixte Lereau, le plus jeune des garçons, étant devenu majeur en 1688, son frère aîné, Pierre, alla s'établir à Québec où il se mariait en février 1689.

DE NOUVEAU A QUÉBEC

Frichet l'y suivit après le massacre de Lachine et, quelques mois avant le siège de la ville par Phips, il transporta ses pénates sur la rue DeMeules, aujourd'hui rue Champlain, qui s'étend le long du fleuve, de la ruelle du Cul-de-Sac aux limites de la cité. Côté à côté nous avons aussi la "Petite rue Champlain" plus rapprochée du Cap, à un niveau plus élevé et beaucoup plus courte que la précédente qu'elle va rejoindre vis-à-vis l'extrémité de la terrasse Frontenac.

À l'époque de Frichet, le fleuve régnaît en souverain et roulait ses vagues sur l'emplacement de l'actuel marché Champlain. D'après les documents, la propriété de François Frichet, au quai du Cul-de-Sac, avait vingt-quatre pieds de front "sur la profondeur qui se rencontre depuis le fleuve jusqu'à la rue Champlain", aujourd'hui "Petite rue Champlain". "Sur cet emplacement, une maison construite de pièces sur pièces, à trois cheminées, savoir : une avec four au premier étage et les deux autres au second, en face d'une cour non close". Du côté ouest de la propriété, une ruelle "descend de ladite rue Champlain à la grève"; sur le côté opposé habite un nommé Nicolas Blain. (1) Tel fut, selon les maigres renseignements qui nous sont donnés, le nid préparé à recevoir, en juillet 1690, François Frichet avec son épouse et leurs quatre enfants dont François, l'aîné, est à peine âgé de huit ans et le plus jeune, Pierre, n'a pas deux ans révolus.

Au mémorable siège de Québec qui dura du 16 au 22 octobre 1690, Frichet, comme d'ailleurs tout bon Québécois, dut prendre sa part dans les combats qui contraignirent si glorieusement l'ennemi envahisseur à se retirer honteusement. Ce siège devait inspirer à l'un de ses descendants, Louis Fréchette, une des belles pages de sa Légende d'un Peuple, intitulé : *A la nage*.

Une couple d'années plus tard, en 1692, le frisson d'une enthousiaste fierté parcourut le pays en apprenant l'héroïsme déployé par Mlle de Verchères dans sa belle défense, durant une semaine, contre les féroces Iroquois, d'un fort dont toute la garnison se composait alors : de deux lâches soldats surpris par l'héroïne au moment où ils s'apprétaient à faire sauter la redoute dans la crainte de tomber entre les mains des cruels ennemis ; puis de ses deux jeunes frères, d'un vieillard de 80 ans, du domestique Laviolette, de femmes et d'enfants.

Que de fois à cette époque, la fibre patriotique de nos pères dut s'exalter aux récits des expéditions guerrières lancées contre l'Anglais ou contre l'Iroquois, surtout lorsqu'ils

(1) Vente par François Frichet à André Coutron, le 8 avril 1702, par devant Me Le Pailleur. Nous n'avons pu trouver le contrat d'achat de cette propriété.

entendaient raconter les exploits du célèbre d'Iberville à la Baie d'Hudson, à Terre-neuve ou sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre ! Ces récits et ceux des explorateurs ou des coureurs de bois devaient enflammer les jeunes imaginations et étaient de nature à perpétuer la race des héros qui ne nous fit jamais défaut.

Nous regrettons que François Frichet ne sachant ni lire, ni écrire, ni même signer son nom, n'ait pas été en mesure de nous narrer quelques-unes des aventures auxquelles certainement il fut mêlé. Cette affirmation que Frichet était dépourvu de l'instruction la plus élémentaire étonnera peut-être plus d'un lecteur de l'Histoire de la Seigneurie de Lauzon où le remarquable historien Joseph-Edmond Roy, toujours intéressant à lire, mais confondant ici le père avec le fils aîné, a écrit ce qui suit au vol. II, p. 28. "Si l'on en juge par son écriture, François Fréchet possédait une bonne instruction et il enseigna à lire et à écrire à toute sa famille." Or la belle signature autographe qu'il reproduit en cette page n'est certainement pas de l'ancêtre Frichet, car on la retrouve dans plusieurs documents postérieurs à sa mort ; d'ailleurs à l'occasion de chaque acte notarié où il est tenu d'apposer son nom, Frichet déclare formellement ne pas savoir signer.

(A suivre)

LUCLIN SERRE.

HYGIÈNE

DE LA BOUCHE A L'ESTOMAC—AVIS AUX GLOUTONS

La bouche ainsi armée de bonnes dents, la mastication et l'insalivation, si toutefois on le veut bien, deviennent possibles. Les aliments ingérés posément se réduisent peu à peu en un tout parfaitement homogène, et sont déglutis à intervalles suffisamment espacés pour ne pas obstruer l'œsophage, cause d'étouffement, ou, ce qui est plus grave, d'"étrangement" et de mort subite.

On comprend fort bien comment, par exemple, des croûtes mal insalivées et brutalement avalées peuvent blesser au passage le revêtement du conduit œsophagien et déterminer des troubles divers, et comment aussi d'énormes bouchées, se succédant sans mesure, avec cette rapidité si stupéfiante qu'on observe chez certains mangeurs imprudents, peuvent remplir complètement l'œsophage et le larynx et provoquer, en obstruant les voies respiratoires, la mort brusque.

Ces cas ne sont pas particulièrement rares. On en a signalé deux encore récemment, à la *Société de médecine légale*. Il s'agissait de deux individus bien portants, morts subitement au cours du repas. A l'autopsie, on a trouvé dans l'œsophage de volumineux morceaux de viande, longs de 8 et 10 centimètres et larges de 3 centimètres, qui obstruaient l'orifice de la glotte.

Mais mettons les choses au mieux et supposons ces aliments rendus, tant bien que mal, à leur état brut dans l'estomac. Il est évident qu'on va imposer à celui-ci un travail de broyage et de trituration pour lequel il n'est pas fait, et qui n'ira pas sans lui imposer une vive fatigue et provoquer, à la longue, des troubles dyspeptiques graves et, par des irritations sans cesse répétées, une inflammation chronique dont, étant donnée la fréquence du cancer chez les dyspeptiques, il serait très osé de dire qu'elle ne constitue pas le terrain de choix du virus cancéreux.

Avis donc aux gloutons, bien qu'on prétende que "ventre affamé n'a point d'oreilles."

Mettez-vous à table de bon appétit, mangez de bonne humeur et en bonne compagnie ; laissez à la porte de votre salle à manger toute préoccupation et proscrivez la lecture, celle surtout des journaux qui sans cesse vous parlent de vie chère et de bolchevisme ; ne mangez pas trop et pas trop souvent ; mangez lentement et mâchez courageusement ; prenez un peu d'air et d'exercice après votre repas, et il est tout probable, si vos aliments ont été convenablement choisis et préparés, que vous digérez "aimablement".

G. B.

("La Croix", de Paris).

RETRAITES FERMÉES POUR JEUNES FILLES

Chez les Srs Missionnaires de l'Imm.-Conception, à leurs maisons de Montréal et de Rimouski.

Dates des retraites aux deux endroits : 1ère : Du 2 au 6 juillet.
2ème : Du 9 au 13 juillet.
3ème : Du 16 au 20 juillet.
4ème : Du 23 au 27 juillet.

AVIS

Les retraitantes sont priées de se faire inscrire à l'avance, car le nombre des places est limité.

Le premier exercice ayant lieu à 7.30 hrs, p. m., elles doivent se rendre au couvent vers sept heures.

Le dernier jour, l'exercice de clôture se terminera assez tôt pour permettre de prendre les trains de la matinée.

Les retraitantes doivent se pourvoir de leur nécessaire de toilette, d'un voile noir et d'une Imitation de Jésus-Christ.

S'adresser au COUVENT DE L'IMMACULÉE CONCEPTION, 314, Chemin Sainte-Catherine, Outremont, Montréal, ou au COUVENT DE L'IMMACULÉE CONCEPTION, Rimouski, P. Qué.

PAGE LITTÉRAIRE

LETRE DE LOUIS VEUILLOT A SA SOEUR ÉLISE VEUILLOT

DE NORMANDIE

Sœur chérie,

Bonjour à toi-même en même temps qu'à l'aurore. Un petit oiseau, faisant son petit cuic-cuic sous la feuillée, me rappelle vaguement nos filles disant leurs premières petites bêtises ; les filles mènent à la tante : me voilà parti. Bonjour, ma sœur. Beau jour ne pourrait pas se dire aussi sûrement. Peut-être que les beaux jours sont finis et que j'ai croqué hier le dernier. Il a été rôti magnifiquement et mangé à point. D'un pauvre petit chemin plat taillé en pleine terre plate, sans arbres, même sans pommiers, j'ai vu l'un des plus beaux couchers de soleil de ma vie. Les nuages nous avaient fait un vaste et immense cercle de montagnes très variées de formes et de couleurs ; il y en avait de rondes et d'aigües, de taillées et de brisées ; les unes étaient d'argent, les autres d'or, les autres d'azur ; les unes montaient, les autres croulaient, ouvrant des perspectives sans fin. La montagne du soleil, derrière laquelle il quittait ses habits de jour et déposait ses rayons était un noir volcan plein de feux. En même temps, le vent était si respectueux et la terre si tranquille, que ce feu ne me semblait pas menaçant. Quel repos dans cette campagne ! quel silence !

Il y avait pour tout peuple une vache et son petit gardien, un laboureur, et un semeur. Ces ouvriers des champs ont une tenue honnête et grave, comme leur honnête travail et leur sublime atelier. Nous causions en regardant ces splendeurs. Je me félicitais de n'être pas de ceux qui travaillent pour empêcher ces pauvres gens de vivre en paix, pour amener l'envie dans leurs âmes et la guerre dans leurs foyers.

Avec tout cela, le soleil levé n'a pas voulu mettre le nez à la fenêtre ce matin, et nous jouissons d'une atmosphère chaude et maussade, qui pourrait bien se changer en pleurs et en querelles. Le bon Dieu m'a donné mon temps : remercions-le et partons. Je vous embrasserai demain. Le soleil n'est plus nécessaire.

LOUIS VEUILLOT.

BIBLIOGRAPHIE

"GRANDS ANNIVERSAIRES"

SOUVENIRS HISTORIQUES ET PENSÉES UTILES

Tel est le titre d'un fort beau volume qui vient de sortir des presses de l'*Action Sociale Limitée*, Québec. L'auteur de l'ouvrage est M. l'abbé H.-A. Scott, curé de Sainte-Foy, membre de la Société Royale du Canada, un littérateur de bon goût, un historien sérieux, un théologien remarqué, et ce qui est encore mieux que tout cela, un curé modèle, un vrai prêtre de Jésus-Christ.

M. l'abbé Scott a dédié son volume à Mgr L.-A. Paquet, doyen de la Faculté de Théologie de l'Université Laval, et condisciple de l'auteur. Mgr Paquet, dans une admirable lettre à M. l'abbé Scott, dit : "J'ai parcouru avec un vif intérêt le recueil de discours et de sermons que vous vous proposez de publier et que vous avez bien voulu mettre sous mes yeux, et je vous félicite d'avoir eu l'excellente idée d'offrir au public canadien tant de belles et bonnes pages.

"Cette riche moisson, que le vent de l'oubli eût dispersée, méritait assurément d'être mise en gerbes. Elle prendra place parmi les meilleures œuvres de notre littérature sacrée."

C'est en effet une riche moisson que M. l'abbé Scott vient de mettre en gerbes : Souvenirs historiques, discours, sermons, où les sentiments les plus nobles sont exprimés dans une langue souple et élégante, souvent éloquent.

L'amour du clocher natal, de la famille, de l'Église, sont tour à tour exaltés en des pages d'une délicatesse et d'une émotion ravissantes. Dans tels chapitres sur la divinité de l'Église, les bienfaits de la papauté, la suprématie des Pontifes romains, l'auteur s'élève sur les sommets et entraîne à sa suite le lecteur enchanté. Dans tels sermons à l'occasion d'une fête paroissiale, il touche et remue les cœurs en évoquant le passé : "C'est une très douce chose que le souvenir, surtout quand arrive le crépuscule de la vie."

Tout le livre est à lire de la première à la dernière page. Et nous faisons nôtres ces paroles de Mgr Paquet, parlant des "Grands Anniversaires" : ce volume prendra place parmi les meilleures œuvres de notre littérature sacrée.

C.-J. MAGNAN.

"LE DIVORCE"

Voilà une question de première importance sur laquelle il importe de se renseigner à bonne source. A cette fin, l'on ne saurait mieux faire que de lire le lumineux ouvrage que vient de publier le R. P. Ceslas Forest, o. p., professeur de théologie à Ottawa. C'est un livre qui arrive à son heure : il est en vente chez les libraires de Québec, Montréal, Trois-Rivières, Ottawa.

"L'EMBALLEMENT"

Poème anti-impérialiste, par l'abbé Apollinaire Gingras, Docteur ès-Lettres de l'Université Laval.—L'auteur aimé de "Au foyer de mon Presbytère", n'a pas perdu le secret de faire de jolis vers. Son poème "L'Emballément" prouve que le fardeau des années, si lourd, à plusieurs, ne pèse guère au vigoureux auteur du "Poème anti-impérialiste". Prix : 25 sous. En vente chez Pierre Gravel, 194, St-François, Québec.

"RÉPONSES COURTES ET PÉREMPTOIRES" A QUELQUES OBJECTIONS DE NOS FRÈRES
PROTESTANTS

M. J.-M. Doré vient de publier chez P. Larose, imprimeur, Québec, une petite brochure de 50 pages qui renferme un traité pratique d'apologétique. C'est une brochure à lire et à consulter.

LE SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE MAI 1920

Par une regrettable méprise du metteur en pages, le sommaire de la livraison d'avril a été répété sur la couverture de la livraison de mai. Nous prions nos lecteurs d'excuser cette malencontreuse distraction du typographe.

**LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES COUVENTS DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC**

Dans les grandes fêtes, dans les réceptions officielles, il arrive souvent dans certains couvents renommés de la province, que l'on donne le pas à l'anglais sur le français, et cela en présence d'un auditoire exclusivement canadien-français. N'est-ce pas là un zèle injurieux pour la langue de nos pères, de Marguerite Bourgeoys et de Marie de l'Incarnation ?

Que l'on fasse une place à l'anglais, soit, mais lui donner la part du lion, c'est là une abdication malheureuse. Dans les couvents canadiens-français, la langue française doit demeurer la *reine de céans*, sous peine de forfaiture.

"QUESTIONS ET RÉPONSES" DU BUREAU CENTRAL

A l'avenir les "Questions et Réponses" du Bureau Central des examinateurs catholiques se vendront 30cts au lieu de 25. S'adresser à W. Bussière, Ecole Normale Laval, Québec.

AVIS AUX ASPIRANTS A L'INSPECTORAT

Le Bureau préposé aux examens pour l'obtention du brevet requis des aspirants à l'inspection tiendra sa réunion annuelle l'avant dernier mercredi d'août, le 18, à l'École normale Laval, Québec.

FEU M. J.-E. BERNIER

Le 7 mai dernier est décédé à Montréal, à l'âge de 61 ans, M. J.-E. Bernier, instituteur en retraite et directeur de l'Association du Bien-Etre de la Jeunesse. Ancien élève de l'École normale Laval, de Québec, M. Bernier entra dans l'enseignement en 1872, carrière qu'il exerça 45 ans durant. Il enseigna successivement aux écoles Sarsfield, Champlain, du Plateau et Montréal, de Montréal. M. Bernier fut aussi principal de l'école de la Côte des Neiges et de celle de Notre-Dame-de-Grâce.

Nous recommandons aux ferventes prières de nos lecteurs ce bon serviteur de la jeunesse.

SAINTE JEANNE D'ARC ET SAINTE MARGUERITE-MARIE

La canonisation de ces deux grandes saintes, mai 1920, a réjoui tout l'univers catholique et particulièrement la France, notre mère patrie, et sa fille d'Amérique, la Nouvelle-France, le Canada français. Gloire à ces deux grandes saintes et honneur à la race française qui les a produites !

INAUGURATION DU MONUMENT DOLLARD

Le 24 juin sera inauguré à Montréal, sur le Parc Lafontaine, un magnifique monument en l'honneur de Dollard des Ormeaux, le héros de l'immortel combat du Long-Sault. Le monument Dollard est l'œuvre du sculpteur Laliberté : c'est une œuvre d'art digne du héros de 1660.

CINQUANTE ANS DE VIE RELIGIEUSE

Le jeudi, 27 mai, on a fêté au couvent de l'Ange-Gardien de Saint-Henri, dirigé par les RR. Sœurs de Sainte-Anne, le jubilé de Sœur Marie-Athanasie. Cette dévouée religieuse comptait ce jour-là cinquante années de vie religieuse consacrées à l'éducation des jeunes filles.

Nos meilleurs vœux à la vénérable jubilaire.

LETTRE

(Pour l'Enseignement primaire)

Vous êtes institutrice.—Madame Lamalice vous écrit et vous reproche

a) *De n'avoir pas classé son petit Georges d'après son mérite,*

b) *D'avoir injustement décerné à la petite fille de Mme L'Heureux un prix laissé par M l'Inspecteur.*

c) De donner des leçons trop courtes.

Répondez-lui et terminez votre lettre en l'invitant à venir vous rendre visite.

Madame PIERRE LAMALICE,
Saint-Damase.

Madame.

Depuis la réception de votre lettre, j'ai fait maintes fois mon examen de conscience pédagogique, j'ai pleuré, j'ai même versé des larmes, et plus je réfléchis plus je trouve immérités les reproches que vous m'adressez.

Vous êtes peinée que votre petit Georges n'ait pas été jugé capable de suivre ses condisciples de l'an dernier : je le suis moi-même et beaucoup. Si je n'avais consulté que ses désirs et les miens, je lui aurais, certes, épargné cette humiliation. Mais le classement des élèves, Madame, n'est pas une affaire de sentiment. L'institutrice ne doit avoir en vue que leur intérêt, et, je vous l'avoue en toute sincérité, c'est le seul mobile qui m'a guidée. J'étais convaincue, et je le suis encore, que Georges se serait découragé et par conséquent n'aurait fait aucun progrès si je lui avais permis de monter à une division pour laquelle il n'est pas suffisamment préparé. Je conserve avec soin les copies de l'examen préliminaire qu'il a subi et des principaux devoirs qu'il a faits depuis l'ouverture des classes, et, si vous le désirez, je les soumettrai volontiers au jugement de Monsieur le Curé ou de Messieurs les Commissaires et je me conformerai à leurs décisions.

Me suis-je trompée en décernant à la petite fille de Madame L'Heureux le prix laissé par M. l'Inspecteur ? C'est possible : je sais que je ne suis pas infallible. Mais devant Dieu je puis me rendre le témoignage d'avoir agi avec droiture de conscience et impartialité. Vous paraissez croire qu'il y a eu du favoritisme ? même si le soupçon était fondé, vous aviez là une belle occasion d'habituer votre enfant à agir par esprit de devoir et non dans l'unique espoir des récompenses. Il vous eût été si facile de lui faire comprendre que l'important n'est pas d'avoir un prix mais de le mériter.

Enfin les leçons seraient trop courtes ? J'ai connu, Madame, des élèves qui, pour se justifier de ne pas étudier chez eux, abusaient de la confiance naïve de leurs parents en leur disant : "Nous n'avons que quelques lignes à apprendre", ou encore : "Notre leçon de ce soir est la même que celle d'hier".

Votre petit Georges est-il capable de pareilles ruses ? J'hésite à le croire ; cependant tout est possible. Quoi qu'il en soit, c'est un point sur lequel il est très facile de nous entendre. J'insère chaque jour, dans mon journal de classe, la liste détaillée des leçons que je donne pour l'étude du soir. Ce journal est à la disposition des intéressés. Je vous invite à venir en prendre connaissance, et votre visite, outre qu'elle me sera très agréable, me permettra de vous donner de plus amples renseignements sur ma conduite comme institutrice.

Je termine avec cet espoir et vous prie de me croire,

Votre institutrice dévouée,

MARGUERITE B.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE SCOLAIRE 1919-20

	Pages		Pages
PÉDAGOGIE :—41e année	1	Beau rôle de l'instituteur rural, <i>L.-A. David</i>	141
L'année scolaire, <i>C.-J. Magnan</i>	1	Nos vieux Noël, <i>C.-J. Magnan</i>	193
Instructions aux instituteurs	2	Sir Lomer Gouin visite l'École nor- male de Nicolet	194
Un éducateur d'autrefois, <i>J.-F. Per-</i> <i>reault, Joseph Courteau</i>	7	Des compositions ou concours	195
Principaux ouvrages de <i>M. Perreault</i> Comment donner l'éducation chré- tienne, <i>l'abbé J.-M. R.</i>	13	Morale pratique, <i>J.-N. Dupuis, ptr.</i>	198
Direction du dessin <i>C.-A. Lefèvre</i> 15, 209	14	Un grand mouvement d'éducation populaire : les expositions scolai- res agricoles, <i>Omer Héroux</i>	200
Hygiène 16, 74, 136, 272, 383, 511, 569, 631	18	Préparation prochaine du catéchis- me, <i>Frère P. G.</i>	201
Enseignement technique, <i>C.-J. M.</i> ..	18	Restons fidèles aux traditions de la pédagogie française, <i>S. Dugré, S.-J.</i> ..	202
Ce qu'on entend par l'éducation in- tellectuelle des enfants, <i>J.-G. Ga-</i> <i>gné</i>	19	Vraies écoles catholiques, <i>Armand</i> <i>Chaussegros, S. J.</i>	203
L'honorable Athanase David	65	La conférence de Winnipeg, <i>J.-N.</i> <i>Miller</i>	257
Nouveaux ministres	65	Le Conseil d'Éducation, Ottawa	534
La fréquentation scolaire, <i>C.-J. Ma-</i> <i>gnan</i>	66	L'enseignement intuitif des nom- bres, <i>F.-X. Ross, ptr.</i>	261
Son Altesse royale le Prince de Gal- les, <i>C.-J. M.</i>	67	Fleurs de Presse, <i>N. Degagné, ptr.</i> ..	264, 324, 393
Le recensement scolaire, <i>G.-E. Mar-</i> <i>quis</i>	68	Nos premiers instituteurs : les Ré- collets, <i>Joseph Courteau</i>	267
Le but de l'école primaire, <i>J.-E. Le-</i> <i>fevre</i>	71	La question de l'éducation : A tra- vers l'histoire ; dans la province de Québec, <i>C.-J. Magnan</i>	321
La calligraphie à l'école primaire, <i>J.-B. Chartrand, I. E.</i>	76, 270	Un éducateur oublié, <i>Joseph Cour-</i> <i>teau</i>	327
Causerie pédagogique	29	Il faut aimer pour être obéi, <i>Jacques</i> <i>Caur</i>	333
Madame de Maintenon, <i>Ruth de la</i> <i>Gerbe</i>	81, 137	Question de pédagogie : l'enseigne- ment du français, <i>A. Dugré, S. J.</i>	335, 454
Le principe fondamental de la dacty- lographie	86	A la poursuite de la supériorité par le travail méthodique : lettres à un jeune instituteur, <i>Fr. M. A.</i> <i>o. f. m.</i>	336, 457, 588
<i>Tribune pédagogique :</i>		<i>J.-B. Cloutier, C.-J. Magnan</i>	386
Importance de l'intérêt	90	La faillite de l'obligation scolaire en France, <i>C.-J. Magnan</i>	387
De la surveillance	90	Cinquante années de professorat (<i>M. John Ahern</i>), <i>C.-J. Magnan</i> ..	392
De la dignité	90	<i>J.-O. Cassegrain, C.-J. Magnan</i> ..	450
Des relations des instituteurs avec les parents et les autorités	90	Le recrutement des instituteurs et des institutrices et la question des traitements, <i>C.-J. Magnan</i>	451
Les écoles normales catholiques de la province de Québec, <i>C.-J. Ma-</i> <i>gnan</i>	129		
L'école normale de Nicolet, <i>Théo.</i> <i>Melançon, ptr.</i>	130		
Organisation de l'enseignement pra- tique à l'École normale de Nicolet	133		
Le rôle de l'école	135		

	Pages		Pages
Les récompenses et les punitions à Saint-Cyr, <i>Griard</i>	453	DOCUMENTS OFFICIELS :—Vac-	
Les distributions de prix, <i>Pierre Le-</i>		cination obligatoire : Lettre aux	
<i>gris</i>	461	commissaires et aux syndics d'é-	276
Après la conquête : le mouvement		coles, <i>C.-F. Delâge, Surintendant</i>	
intellectuel, <i>L. Groulx, ptré</i>	462	Comment prévenir les incendies,	168
Une école normale supérieure à Qué-		lettre du <i>Surintendant</i> de l'Inst. p.	602
bec, <i>C.-J. Magnan</i>	513	Bureau central des examinateurs	421
Une grande figure d'éducatrice :		catholiques.... 26, 94, 160, 205, 274,	421
Mère Sainte-Monique.....	514	Comité catholique du Conseil de	
Composition française, <i>N. Degagné,</i>		l'Instruction publique, 142, 417,	602
<i>ptré</i>	516	Congrès des inspecteurs d'écoles....	154
L'école normale de Nicolet.....	518	Nominations d'inspecteurs d'écoles	244, 439
<i>Pédagogie pratique :</i>		Amendements à la loi de l'Inst. pub.	420
Enseignons la politesse.....	519	Commission administrative du	
Les jeux à l'école primaire.....	519	Fonds de pension.....	277
Ne pas abuser des punitions.....	520	Rapport du Surintendant de l'Instru-	341
L'émulation est-elle un bien ou un		Circulaires aux commissaires et aux	
danger?.....	520	syndics des écoles, <i>C.-F. Delâge,</i>	483, 597
L'éducation commerciale, facteur de		Rapport de l'Inspecteur général des	
notre expansion, <i>C.-J. Magnan</i> ..	520	écoles catholiques, <i>C. J. Magnan</i> .	483,
Les recensements agricoles au Ca-		DOCUMENTS SCOLAIRES :—Asso-	
nada, <i>G.-E. Marquis</i>	520	ciation des instituteurs catholi-	
Le 3e Centenaire de Marguerite		ques de Montréal.....	20, 405
Bourgeois.....	524	Association des instituteurs catholi-	406
La désertion des campagnes, <i>C.-J.</i>		ques de Québec.....	22,
<i>M</i>	525	Conférences de <i>M. l'abbé J.-N. Du-</i>	24
Le travail dans les usines interdit		<i>puis</i>	24
aux enfants illettrés.....	526	Inauguration de la nouvelle école	
"Educational Security of Minority",		normale de Nicolet.....	25
<i>Thomas O'Hagan</i>	527	Réunion des inspecteurs d'écoles....	25
L'enseignement commercial chez les		Associations des institutrices pen-	
jeunes filles, <i>J.-N. Dupuis, ptré</i> , 527,		sionnaires.....	92
L'instituteur canadien, <i>C.-J. Ma-</i>		Un congrès de commissaires d'écoles	
<i>gnan</i>	577	à l'Assomption.....	213
La première école normale et ses		Un congrès de commissaires d'écoles	
élèves, <i>J.-A. Fontaine, ptré</i>	582	à Aylmer.....	381, 399
Préparation aux écoles techniques,		Un congrès de commissaires d'écoles	
<i>Alexandre Macheras</i>	586	à Sainte-Agathe.....	617
Feu Charles-N. Paquin.....	595	Rapport annuel du Cercle Jacques-	
M. Albert Bouvrette, B. L., <i>Sylvio</i>		<i>Cartier, G. Bellefleur</i>	283
<i>Corbeil, ptré</i>	591	Mission de la Femme chrétienne....	
Religion et Agriculture, <i>J.-Ed. Caron</i> ..	593		395, 480, 531
CHRONIQUE JUDICIAIRE, par		Échos des noces d'or de professorat	
<i>Eugène L'Heureux, avocat</i> , 28, 91,		de M. John Ahern.....	409
169, 204, 273, 339, 394, 465, 530, 596.		Le Conseil national d'Éducation,	
		<i>J. Ed. Cloutier</i>	606

Pages	Page
MÉTHODOLOGIE :—La rédaction à l'école primaire, <i>N. Tremblay</i> , 29, 171, 221, 285, 351, 425, 466, 536, 608	Bibliographie..... 122, 382, 445, 508
Leçons d'anglais d'après la méthode naturelle, <i>J. Abern.</i> , 34, 103, 176	Le recensement dans les villes..... 122
Histoire du Canada... 231, 293, 362, 478	Cours de langue française par les Frères de l'Instruction chrétienne. 123
Sujets de composition tirés de l'Histoire du Canada... 40, 102, 180, 229, 295, 363, 480	Certificats de dactylographie..... 124
Premières notions de grammaire... 40, 101, 180, 230	George-Etienne Cartier : par <i>Sir Lomer Gouin</i> 124
Parlons mieux, <i>E. Blanchard</i> , P.S.S., 41	par <i>l'honorable T. Chapais</i> 125
Leçons de choses..... 41, 181, 295	Les noces d'or de la Société d'Éducation et d'enseignement (Paris).... 126
Compositions d'élèves..... 182, 636	Poésie : Ma pipe..... 126
Économie domestique..... 364	"La Revue moderne"..... 187
Correction d'un devoir d'élève..... 544	"Mon Journal", <i>A.-M. T.</i> , 191, 249, 305, 379, 446, 569
Lettre d'une institutrice à une mère de famille..... 636	Les gouverneurs du Canada.... 192, 509
ENSEIGNEMENT PRATIQUE :—	Le Pape, <i>C.-J. Magnan</i> 243
Instruction religieuse. 43, 107, 183, 233, 296, 365, 432, 489, 545, 618	Noces d'or du couvent des Sœurs Grises d'Ottawa..... 244
<i>Langue française</i> :—Cours élémentaire. 45, 109, 184, 233, 296, 366, 434, 490, 546, 618	Cours de pédagogie à l'Université Laval de Montréal..... 245
Cours moyen. 46, 110, 185, 234, 297, 367, 435, 491, 547, 619	Conte de Noël, <i>Lucien Serre</i> 245
Cours supérieur. 47, 112, 186, 235, 298, 368, 436, 493, 548, 620	Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste : programme des conférences sur l'éducation des filles. 250
<i>Mathématiques</i> :—Arithmétique. 50, 114, 188, 238, 300, 370, 440, 495, 550, 621	Enseignement anti-alcoolique..... 251
<i>Algèbre</i> . 54, 117, 190, 240, 302, 377, 442, 499, 557, 625	"Au pays de l'érable"..... 251
Géométrie. 56, 119, 191, 242, 304, 378, 443, 500, 559, 627	Les almanachs canadiens..... 252
LE CABINET DE L'INSTITUTEUR :	Ennemis et amis de l'agriculture.... 253
Notes sur l'éducation et l'enseignement..... 49	Sir George-Etienne Cartier..... 253
Fêtes scolaires..... 58	Le Frère Joseph Pelletier C. S. V..... 254
"Le bon langage"..... 58	"Sir George-Etienne Cartier, sa vie et son temps"..... 254
L'esprit de foi au Saint-Sacrement.. 59	Carnet du chercheur..... 255
Ouvrages canadiens appréciés en France..... 59	Nouvelles scolaires..... 255
Une paroisse intéressante, <i>Lucien Serre</i> 61, 120	Histoire de France : la grande erreur de Richelieu et de Mazarin..... 256
"Histoire du Canada"..... 93	"Notre enseignement technique ; ses avantages"..... 304
Noces d'or du collège de Saint-Césaire..... 93	Deux manières, <i>Eugène Grisele</i> 305
	Honneur à la plus petite des anciennes provinces de France, <i>Lucien Serre</i> 307
	Marie-Alice, <i>Yvette-O. Gouin</i> 310
	"Le Bulletin des recherches historiques"..... 313
	Le génie, (poésie), <i>Frédéric Girard</i> .. 314
	Album historique de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, 314
	Marguerite Bourgeoys..... 315
	Travail machinal et travail raisonné, <i>Le Vieil Instituteur</i> 315

	Pages
Les paroles oiseuses, <i>Mgr Lejeune</i> ...	316
L'éducation supérieure des jeunes filles, <i>J.-E. Stuart</i>	318
L'amour de notre langue, <i>C.-P. Gauvin</i>	319
Pages littéraires.....	380, 574, 632
Où faire relier "L'Enseignement Primaire".....	381
Feu le sénateur Landry.....	382
"Un héritage sacré".....	383, 509
"Études et appréciations", <i>C.-J. M. 384</i>	
Cours d'Histoire du Canada par M. Thomas Chapais, <i>C.-J. Magnan</i>	444
Feu M. J.-O. Cassegrain.....	446
A propos de cartes géographiques... 447	
Colonisons la province de Québec... 447	
Pour contribuer à la glorification de Jeanne d'Arc.....	447
Les écoles ménagères provinciales... 448	
Le Pape et la France.....	482
Aimons et protégeons les oiseaux... 482, 503	
La commission de géographie de Québec.....	501
Feu A.-P. Gélinas.....	502
L'instruction.....	502
Les révérendes Sœurs Grises de la Croix.....	502
Le troisième Evêque de Rimouski... 506	
Sœur Sainte-Monique des SS. de l'Assomption, <i>Omer Héroux</i>	507
"L'Action française".....	509
La bonne prononciation du latin... 510	
L'Œuvre de la Sainte-Enfance.....	510
Un anniversaire.....	510
"L'Enseignement primaire" à la Chambre.....	511
Nouveauté pédagogique.....	511
Encore à propos d'illettrés.....	512
Chansons canadiennes... 512	
L'enseignement commercial chez les jeunes filles, <i>J.-N. Dupuis, ptre</i> ... 512	
Vaccination.....	543
Les enfants et le cinéma.....	544
La Papauté : une page d'histoire, <i>C.-J. Magnan</i>	561
Nos universités catholiques.....	562

	Pages
Un insulaire de l'Aunis émigré en la Nouvelle-France, <i>Lucien Serre</i> ... 563, 629	
"Le Choc" (<i>The Clash</i>).....	568
Consolante constatation.....	570
Retraites fermées.....	570, 576, 632
La fête des arbres.....	571
Conseils à donner aux enfants : ne jouons pas avec le feu.....	571
Dettes des provinces canadiennes... 571	
Un fier catholique : O'Connell... 571	
Pensées patriotiques.....	572
Au Brésil.....	572
Bulletin agricole.....	573
Pensées pédagogiques.....	574
Respect à l'enfance.....	575
"Au service de mon pays", chanoine <i>V.-A. Huard</i>	575
Jeanne la bonne lorraine (poésie)... 576	
L'exemple.....	576
Le sommaire de la livraison de mai... 634	
La langue française dans les couvents de la province de Québec... 634	
Avis aux aspirants à l'inspectorat... 634	
"Questions et réponses" du Bureau Central.....	634
Inauguration du monument Dollard... 635	
A l'École normale de Valleyfield... 601	
Cinquante ans de vie religieuse... 635	
Le recensement agricole.....	617

ILLUSTRATIONS :—Une opération	
délicate.....	35
Au cachot.....	172
Le cuisinier improvisé.....	177
Epreuves de dessin 209, 210, 211, 212, 213	
En attendant papa.....	222
Une colère de petit frère.....	227
Un cavalier malchanceux.....	290
Scènes charmantes.....	357, 430
J.-B. Cloutier.....	385
J.-O. Cassegrain.....	449
Le plaisir est pour ceux qui le donnent à d'autres.....	467
Une jolie scène d'été.....	472
Il est parti.....	537
Ça sent bon.....	541
Ça vient.....	614